

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3055

9 novembre 2015

SOMMAIRE

Amedeo Capital III Limited	146605	Mikro Kapital	146639
Atlantic View S.A. SPF	146594	Montagu & Park Capital S.A.	146639
Kasai S.A.	146635	Moulins Gantenbein	146636
King's Group S.A.	146636	New Chaplin s.à r.l.	146637
Lafor 2 S.à r.l.	146636	Sar Europe	146638
Macapri.Ce S.A.	146636	SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l.	146639
Maharaja S.à r.l.	146636	St. Stephan S.à r.l.	146640
Maharani S.à r.l.	146637	Susquehanna Celtic Holdings Limited	146640
Manestan S.A.	146637	Susquehanna Celtic Limited	146640
Manongue S.A.	146637	Susquehanna Europe Holdings Limited	146640
MEIF II Germany Holdings S. à r.l.	146637	Susquehanna Europe Holdings Limited	146640
Memora S.A.	146638	Threadneedle Property Unit Trust Luxem- bourg Feeder SA SICAV-SIF	146639
Menuiserie Kraemer S.à r.l.	146638		
MF Venice S.à r.l.	146638		

Atlantic View S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 201.052.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of October,

Before Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) "ATLANTIC VIEW S.A.", established and governed by the laws of Belize, having its registered office at MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LTD, Withfiel Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City (Belize), registered with the Register of Belize (Belize) under the number I.B.C. No. 10.844.

The meeting is chaired by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, which also appointed as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

A) That the sole shareholder represented, the proxy-holder of the sole shareholder represented and the number of shares he hold are indicated on an attendance list.

This attendance list, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the sole shareholder represented and by the members of the bureau and the notary, will remain attached to these minutes to be filed with the formality recording.

Remain annexed to this deed, the proxy of the sole shareholder represented, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary.

B) As a result of the attendance list, the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate, as constituted on the items on the agenda.

C) The Company has decided to transfer its registered office from Belize (Belize), to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), following resolutions (Resolutions) taken by the board of directors of the Company dated September 15th, 2015.

D) That the following documents, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it:

- a "Certificate of Incumbency" issued dated October 20th, 2015, certifying that the Company was duly registered, still exists and is not being wound up;

- Resolutions taken by the board of directors dated September 15th, 2015, deciding the transfer of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

- a legal opinion issued by the firm MMG TRUST (BELIZE) dated 16 October 2015.

E) That on the basis of Resolutions, it was decided to transfer the registered office of the Company to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the Sole Shareholder and being called to vote to approve the transfer of the registered office of the Company of Belize (Belize) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and authenticate the said resolutions as required by Luxembourg law.

F) That in addition the Sole Shareholder is asked to approve the necessaries amendment listed below to bring the articles of association into conformity with the Luxembourg legal requirements and to appoint three (3) directors of the Company.

G) It appears from the legal opinion issued by the firm MMG TRUST (BELIZE), prenamed, that:

- the Company is authorized, according to the laws of Belize, to continue carrying out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg; and

- any such transfer shall not entail the dissolution or the liquidation of the Company.

H) That this meeting is the following agenda:

Agenda:

1. Decision:

- to ratify Resolutions dated September 15th, 2015 and decision to transfer the registered office from Belize (Belize) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with Luxembourg laws without no breach of the legal personality of the Company without creation of a new legal moral being; and

- to approve the annual accounts of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg dated 11 October 2015.

2. Adoption by the Company of Luxembourg nationality.

3. Adoption of the form of a limited company qualified of a family wealth management company ("SPF") in accordance with the dispositions of the law of May 11th, 2007 and the dispositions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

4. Change of the name of the Company into "Atlantic View SA SPF".

5. Amendment of the corporate purpose.

6. Adoption by the Company of unlimited duration and calendar financial year (January 1 to December 31).

7. Adaptation of the Company's articles of association to bring them into conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

8. Recognition of the following transitional provision: The first financial year (started on January 1st, 2015 under the rule of the law of Belize), will end after continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, December 31st, 2016.

9. Setting of the registered office of the Company at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

10. Appointment of the following persons as directors of the Company for a term of six (6) years, with effect from the date hereof:

- Mr. Joeri STEEMAN, chartered-accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

- Mr. Karl LOUARN, chartered-accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

- Mr. Frédéric MONCEAU, chartered-accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

11. Appointment of Mr. Régis PIVA, employee, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg as auditor of the Company for a term of six (6) years with effect from the date of herein.

12. Authorization granted to Parfinindus S.à r.l., having its registered office at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (RCS Luxembourg B 56.469).

13. Approval of the opening's financial situation of the Company henceforth of Luxembourg and recognition of ownership of the assets and liabilities of the Company following the transfer of the registered office to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

14. Miscellaneous.

First resolution

The general meeting decides:

- to ratify Resolutions taken in Belize (Belize) of September 15th, 2015 and decision to transfer the registered office from Belize (Belize) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with Luxembourg laws without no breach of the legal personality of the Company without creation of a new legal moral being; and

- to approve the annual accounts of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg dated 11 October 2015 subject to the following resolution.

- to recognize and endorse the report prepared by "AUMEA PARTNER S.à r.l." a Luxembourg company having its registered office in 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (RCS Luxembourg B 180.716) acting as independent auditor approved companies in Luxembourg, under the signature of Mrs. Michèle PEREZ, dated 19 October 2015 (the Report).

The report concludes:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company does not correspond at least, after the move, to the number of the shares of the moved Company, i.e. 1.231 shares without par value, which represent a share capital of EUR 1.231.960,58."

The annual accounts and the report will remain attached to this deed.

Second resolution

The general meeting resolves that in accordance with Article 159 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Company adopts the Luxembourg nationality and should be considered as a Luxembourg company from the date hereof.

It is recognized that the Company must be registered with the Trade and Companies of Luxembourg.

Third resolution

The general meeting resolves that the Company will operate as a limited company of a limited company qualified of a family wealth management company ("SPF") in accordance with the dispositions of the law of May 11th, 2007 and the dispositions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the name of the Company "Atlantic View S.A. SPF".

Fifth resolution

The general meeting decides to adopt for the Company the following corporate purpose:

“The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management, and the realization of financial assets in the largest sense authorized by the SPF law.

To this end, the Company may carry out all transactions, which are directly or indirectly relating to the acquisition of participations in any enterprises, except transparent companies holding real estate in any form, as well as the administration, the management, and the development of such participations, subject to the Company not interfering in the management of such enterprises within the sense of the SPF law.

In particular, the Company may use its funds for the setting up, the management, the development, and the liquidation of a portfolio composed of all securities and patents of any origin, participate in the start-up and development of all enterprises, except the transparent companies of real estate ownership, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option, and in any other way, all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange, or otherwise, have these securities and patents developed within the largest sense authorised by the SPF Law.

In general, the Company may also carry out any financial or personal transaction, enter all measures to safeguard its rights, and carry out all transactions, which are directly or indirectly relating to their purpose or which promote their development or their continuation.”

Sixth resolution

The general meeting also decided:

- a) adopt the Company for an unlimited period; and
- b) adopt a financial year beginning on January 1st and ending December 31st of each year.

Seventh resolution

Following the above, the general meeting resolves to amend the Articles of Association of the Company, to the extent necessary to conform them to the Luxembourg legislation, and give them as follows:

“Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), and by the law of May 11th, 2007 on the "société de gestion de patrimoine familial" as amended (the “SPF Law”) as well as by the present articles of association (the Articles) under the name of "ATLANTIC VIEW S.A. SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management, and the realisation of financial assets in the largest sense authorised by the SPF law.

To this end, the Company may carry out all transactions, which are directly or indirectly relating to the acquisition of participations in any enterprises, except transparent companies holding real estate in any form, as well as the administration, the management, and the development of such participations, subject to the Company not interfering in the management of such enterprises within the sense of the SPF law.

In particular, the Company may use its funds for the setting up, the management, the development, and the liquidation of a portfolio composed of all securities and patents of any origin, participate in the start-up and development of all enterprises, except the transparent companies of real estate ownership, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option, and in any other way, all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange, or otherwise, have these securities and patents developed within the largest sense authorised by the SPF Law.

In general, the Company may also carry out any financial or personal transaction, enter all measures to safeguard its rights, and carry out all transactions, which are directly or indirectly relating to their purpose or which promote their development or their continuation.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at one million two hundred and thirty-one thousand nine hundred and sixty euros and fifty-eight cents (EUR 1,231,960.58-) represented by one thousand two hundred and thirty one (1,231) shares without a par value.

The shares are in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Board of directors and Supervisory Auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the general shareholders' meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general shareholders' meeting.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors elects a Chairman among its members; in the absence of the Chairman, another director, designated to this effect by the board, presides over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

One or more directors may participate in any meeting of the board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers, or any other officers.

The Company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The Company is supervised by one or several supervisory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the supervisory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years; they shall be reeligible and they may be removed at any time.

Business year - General meeting - Distribution of profits

Art. 10. The financial year begins on January 1st and ends on December 31st of that same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday in the month of April of each year at 4:00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify such acts as may concern the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held jointly by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

The directors or the auditor(s) may convene a General Meeting. They are obliged to convene it at the written request of shareholders representing one tenth of the Company's capital.

Art. 13. At least five percent of the net profit of the financial year has to be allocated to the legal reserve. Such contribution will cease to be compulsory when the legal reserve reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 15. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law ("Law of 11 May 2007"), as amended."

Eighth resolution

The general meeting notes the following transitional provisions:

- The first financial year (started on January 1st, 2015 under the rule of the law of Belize), will end after continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, December 31st, 2016; and
- The first annual general meeting will be held in 2017.

Ninth resolution

The general meeting decides to establish the registered office, principal place of business and headquarters of the Company at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, as of the date hereof.

Tenth resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company for a term of six (6) years, with effect from the date hereof:

- Mr. Joeri STEEMAN, accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- Karl LOUARN, accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- Mr. Frédéric MONCEAU, accountant, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Eleventh resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Régis PIVA, employee, professionally residing at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, as statutory auditor for a term of six (6) years, with effect from the date hereof.

Twelfth resolution

The general meeting resolves to authorize "Parfinindus S.à r.l.", having its registered offices at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg (RCS Luxembourg B 56.469), to register the conversion of the Company with all relevant authorities and furthermore to do anything that they deem necessary in conjunction with the foregoing, in any of the relevant jurisdictions in order to formalise the intended conversion resolutions, as well as to appear before any public authority in order to develop the necessary acts connected to or required for the deregistration and registration of the Company with any and all registries and authorities of whichever nature, whether in Belize and/or Luxembourg, to sign as many private or public documents could be required to this end, and to grant whichever proxies or powers of attorney, and resolves to authorize the aforementioned individuals to enter into any agreement connected to or required for the deregistration, registration and operation of the Company in Luxembourg.

Thirteen resolution

The financial situation of opening of the Company henceforth of Luxembourg, showing all assets and all balance sheet items of the Company, as determined on the date of 11 October 2015 is approved and it is found that all assets and liabilities of the Company previously under the nationality of Belize, all included and nothing excepted, remain in full ownership of the Luxembourg company which continues to own all the assets and to assume all liabilities and commitments the Company previously governed by the laws of Belize.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un octobre;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ATLANTIC VIEW S.A.» (ci-après dénommée la "Société), établie et régie par les lois de Belize, ayant son siège social à MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LTD, Withfiel Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City (Belize), enregistrée auprès du Registre de Belize (Belize) sous le numéro I.B.C. No. 10.844.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexées au présent acte, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La Société a décidé de transférer son siège social de Belize (Belize), vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), suivant résolutions (les Résolutions) prises par les administrateurs de la Société en date du 15 septembre 2015.

D) Que les documents suivants, signés "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui:

- un «Certificate of Incumbency» délivré en date du 20 octobre 2015, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- les Résolutions prises par les administrateurs, en date du 15 septembre 2015, décidant du transfert de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

- un avis juridique émis par le cabinet «MMG TRUST (BELIZE)» en date du 16 octobre 2015.

E) Qu'il ressort des Résolutions qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), l'actionnaire unique étant appelé à voter et à approuver le transfert du siège social de la Société de Belize (Belize) vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

F) Qu'en outre l'actionnaire unique est appelé à approuver les modifications nécessaires mentionnées ci-dessous afin de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises et de procéder à la nomination de trois (3) administrateurs de la Société.

G) Qu'il résulte de l'avis juridique émis par le cabinet «MMG TRUST (BELIZE)» susmentionné, que:

- la Société est autorisée, d'après les lois de Belize, à continuer l'exercice de ses activités au Grand-Duché de Luxembourg; et que

- un tel transfert n'entraîne ni la dissolution, ni la mise en liquidation de la Société.

H) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de:

- ratifier les Résolutions en date du 15 septembre 2015, et décision de transférer le siège social de Belize (Belize) vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral; et

- d'approuver les comptes annuels de la Société au Grand-Duché de Luxembourg au 11 octobre 2015.

2. Adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

3. Adoption de la forme d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 et aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

4. Changement de la dénomination de la Société en "Atlantic View S.A. SPF".

5. Modification de l'objet social.

6. Adoption par la Société d'une durée illimitée et de l'exercice social calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

7. Adaptation des statuts de la Société afin de les mettre en conformité aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

8. Constatation de la disposition transitoire suivante: Le premier exercice social (commencé le 1^{er} janvier 2015 sous l'empire de la législation de Belize), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2016.

9. Fixation du siège statutaire de la Société au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

10. Nominations des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat de six (6) ans, avec effet à la date des présentes:

- M. Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

- M. Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

- M. Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

11. Nomination de M. Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un mandat de six (6) ans, avec effet à la date des présentes.

12. Autorisation accordée à Parfinindus S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (RCS Luxembourg B 56.469).

13. Approbation de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise et constatation de la propriété des actifs et passifs de la Société suite au transfert de siège social vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

14. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide:

- de ratifier les Résolutions prises à Belize (Belize) en date du 15 septembre 2015 et décision de transférer le siège social de Belize (Belize) vers Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions des lois luxembourgeoises, sans aucune rupture de la personnalité juridique de la Société, sans création d'un nouvel être juridique moral; et

- d'approuver les comptes annuels de la Société au Grand-Duché de Luxembourg au 11 octobre 2015, sous réserve de la résolution suivante.

- d'approuver le rapport préparé par "AUMEA PARTNER S.à r.l.", une société luxembourgeoise avec siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (RCS Luxembourg B 180.716) agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Mme Michèle PEREZ, en date du 19 octobre 2015 (le Rapport).

Le Rapport conclut comme suit:

"Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'actif net de la Société ne correspond pas au moins, après le déménagement, le nombre des actions de la Société déplacé, soit 1.231 actions sans valeur nominale, ce qui représente un capital social de EUR 1.231.960,58 " (traduction libre).

Les comptes annuels ainsi que le Rapport devront rester attaché au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et doit être considérée comme une société luxembourgeoise à partir de la date des présentes.

Il est reconnu que la Société doit être immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que la Société opérera sous la forme d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 et aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en "Atlantic View S.A. SPF".

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens le plus large autorisé par la loi SPF.

A cette fin, la Société pourra réaliser toute transaction se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations, sous réserve que la Société ne s'immiscie pas dans la gestion de ces entreprises au sens de la loi SPF.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création et au développement de toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets au sens le plus large autorisé par la Loi SPF.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière ou personnelle, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à leur objet ou qui favorisent leur développement ou leur continuation.».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide également:

- a) d'adopter pour la Société une durée illimitée; et
- b) d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

Septième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société, dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et de la loi du 11 mai 2007 sur la «société de gestion de patrimoine familial» (la «Loi SPF») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») sous la dénomination de «ATLANTIC VIEW S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens le plus large autorisé par la loi SPF.

A cette fin, la Société pourra réaliser toute transaction se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations, sous réserve que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de ces entreprises au sens de la loi SPF.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création et au développement de toutes entreprises, excepté les sociétés transparentes de détention immobilière, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets au sens le plus large autorisé par la Loi SPF.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière ou personnelle, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à leur objet ou qui favorisent leur développement ou leur continuation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent trente-et-un mille neuf cent soixante euros et cinquante-huit cents (EUR 1.231.960,58-) représenté par mille deux cent trente-et-une (1.231) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront nommés pour un terme n'excédant pas six (6) ans et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur ayant été élu par l'assemblée générale, les administrateurs restants, nommés par assemblée générale, pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres; en son absence un autre administrateur, désigné à cet effet par le conseil d'administration, présidera les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permises. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toutes les personnes y

participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises aux réunions du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou tout autres agents.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas six (6) ans; ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment.

Année sociale - Assemblée générale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Ils sont obligés de la convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 13. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des dispositions légales y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Dispositions Générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi SPF («loi du 11 mai 2007») telle que modifiée.»

Huitième résolution

L'assemblée générale constate les dispositions transitoires suivantes:

- Le premier exercice social (commencé le 1^{er} janvier 2015 sous l'empire de la législation de Belize), se terminera, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2016; et
- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, à compter de la date des présentes.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat de six (6) ans, avec effet à la date des présentes:

- M. Joeri STEEMAN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- M. Karl LOUARN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
- M. Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour un mandat de six (6) ans, avec effet à la date des présentes.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser «Parfinindus S.à r.l.», ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg (RCS Luxembourg B 56.469), à enregistrer la conversion de la Société auprès de toutes les autorités concernées et en outre d'effectuer toutes les démarches qu'il estime nécessaire en relation avec cette conversion, dans toute juridiction concernée dans le but de formaliser les résolutions de conversion projetées, ainsi que de se présenter devant toute autorité publique dans le but de développer les actes nécessaires en relation avec ou nécessaires à la radiation et enregistrement de la Société auprès de tous registres et autorités de quelque nature que ce soit, que ce soit à Belize et/ou à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à signer tous documents publics ou privés nécessaires à ces fins, et de donner toutes procurations ou pouvoirs, et décide d'autoriser les individus susmentionnés à contracter tout engagement en connexion ou nécessaire à la radiation, enregistrement et opération de la Société à Luxembourg.

Treizième résolution

La situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société, tel qu'établi à la date du 11 octobre 2015 est approuvée et il est constaté que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant sous la nationalité de Belize, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant régie par les lois de Belize.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176476/585.

(150196620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Amedeo Capital III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 201.090.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of October,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. Amedeo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.184574 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in the Junglinster, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of Amedeo Capital III Limited, an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder may validly resolve on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions of the board of directors of the Company resolving to transfer the effective place of management and control of the Company to Luxembourg;

2. Acknowledgement that the Company continues to be validly incorporated in the Cayman Islands under Cayman Islands law as a Cayman Islands exempted company and continues its corporate existence in the Cayman Islands with its effective place of management and control and principal place of business in Luxembourg, in each case under the name Amedeo Capital III Limited;

3. Acknowledgment of the compliance of the memorandum and the articles of association of the Company with the Luxembourg legislation on the private limited liability companies "sociétés à responsabilité limitée" for the purpose of the transfer of the effective place of management and control of the Company;

4. Confirmation of the paid-up issued share capital of the Company and of the continuance of all the assets and liabilities of the Company;

5. Confirmation of directors ("gérants");

6. Miscellaneous.

V. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the resolutions of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 16 September 2015 resolving to transfer the effective place of management and control of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg.

It is resolved to confirm that the effective place of management and control, the main place of business and the office address will be located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof. Notwithstanding the foregoing, the registered office of the Company in the Cayman Islands shall remain at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

It is confirmed that this transfer of the effective place of management and control of the Company is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Cayman Islands and Luxembourg legal standpoint.

All power is given to the holder of an original of the present deed to fill in any document and to undertake any action necessary required for the due registration of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register and with any relevant authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Company operates in the Grand Duchy of Luxembourg, in the form of a Luxembourg private limited liability company, "société à responsabilité limitée", but under the understanding that the Company shall continue to be validly incorporated in the Cayman Islands under Cayman Islands law as a Cayman Islands exempted company, and that the Company continues its corporate existence in the Cayman Islands with its effective place of management and control and principal place of business in Luxembourg, in each case under the name Amedeo Capital III Limited.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the compliance of the memorandum and the articles of association of the Company in substance, with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and the laws of the Cayman Islands applicable to an "exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands".

It is resolved as a special resolution that the memorandum and articles of association of the Company currently in effect be amended and restated by the deletion in their entirety and the substitution in their place of the amended and restated memorandum and articles of association.

Accordingly, the Sole Shareholder resolves to approve the following version of the memorandum and the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

"AMENDED AND RESTATED MEMORANDUM OF ASSOCIATION

(adopted by special resolution passed on 16 September 2015)

1 The name of the Company is "Amedeo Capital III Limited".

2 The Registered Office of the Company shall be at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, or at such other place within the Cayman Islands as the Directors may decide.

3 The Company's effective place of management and control are established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4 The objects for which the Company is established are restricted to the following:

4.1 to carry on the business of making, holding and disposing of investments, and for that purpose to acquire, invest in and hold either in the name of the Company or in that of any nominee shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations, warrants, options, certificates of deposit, currency, partnership interests, units of or participations in any collective investment scheme, policies of assurance, bills of exchange, securities, interest rate swap contracts, futures contracts and derivatives of all kinds and any rights to or in any of the foregoing (collectively referred to as "Investments") created, issued or guaranteed by any company, bank, association, partnership or person, or issued or guaranteed by any government, public body, authority or person in any part of the world;

4.2 to acquire any Investments by subscription, tender, purchase, exchange, underwriting or otherwise, and whether or not fully paid up, and subject to such terms and conditions (if any) as may be thought fit;

4.3 to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of any Investment;

4.4 to lend or dispose of any such Investment on such terms as the Directors think fit and to provide managerial, administrative, supervisory and consultancy services for or in relation to any company in which the Company is interested on such terms as may be thought fit;

4.5 to borrow money in any manner permitted by Applicable Law, and to secure the same or the repayment or performance of any debt, liability, contract, guarantee or other engagement incurred or entered into by the Company, and in particular by the issue of debentures secured on all or any of the Company's property (both present and future), including its uncalled capital, and to purchase, redeem or pay off any such securities;

4.6 to lend and advance money or give credit to any person or company, and to guarantee and give guarantees or indemnities for the payment of money or the performance of contracts or obligations by any associated company or undertaking within the same groups of companies whether or not the same directly or indirectly benefits the Company or by any person or company and to issue or undertake the repayment of money lent or advanced to or the liabilities incurred by any person or company and otherwise to assist any person or company;

4.7 to purchase or otherwise acquire, sell, exchange, surrender, lease, mortgage, charge, convert, dispose of and deal with real or movable property (including, without limitation, any aircraft);

4.8 to issue on commission or otherwise, take, hold, deal in and convert Investments of all kinds;

4.9 to enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, reciprocal concessions or cooperation with any person or company and to promote and aid in promoting, to constitute, form or organise any company, syndicate or partnership of any kind, for the purpose of acquiring and undertaking any property and liabilities of the Company or of advancing, directly or indirectly, the objects of the Company or for any other purpose which the Company may think expedient;

4.10 to stand surety for or to guarantee, support or secure the performance of all or any of the obligations of any person, firm or company whether or not related or affiliated to the Company in any manner and whether by personal covenant or by mortgage, charge or lien upon the whole or any part of the undertaking, property and assets of the Company, both present and future, including its uncalled capital or by any such method and whether or not the Company shall receive valuable consideration therefor;

4.11 to draw, make, accept, indorse, discount, negotiate and issue promissory notes, bills of exchange, bills of lading, and other negotiable or transferable instruments;

4.12 to enter into such other agreements and documents and take such other actions as the Directors may consider necessary or desirable in connection with the matters set out above, including any arrangements relating to the financing and acquisition of the Investments and the maintenance, management and administration of the Company; and

4.13 to carry on any other activity and do anything of any nature which may seem to the Directors capable of being conveniently carried on or done by the Company in connection with the above, or may seem to the Directors calculated directly or indirectly to benefit the Company and generally to do all such other things as may appear to the Directors to be necessary or desirable in connection with the above objects or the exercise of the Company's powers, or any of them.

4.14 In the interpretation of this Memorandum of Association in general and of this Clause 4 in particular no object, business or power specified or mentioned shall be limited or restricted by reference to or inference from any other object, business or power, or the name of the Company, or by the juxtaposition of two or more objects, businesses or powers and that, if there is any ambiguity in this Clause or elsewhere in this Memorandum of Association, that ambiguity shall be resolved by such interpretation and construction as will widen and enlarge and not restrict the objects, businesses and powers of the Company.

5 The liability of each Member is limited to the amount, if any, unpaid on such Member's shares.

6 The share capital of the Company is fifty thousand US Dollars (USD 50,000) divided into one hundred thousand (100,000) A Ordinary Shares of a par value of zero point one US Dollar cents (USD 0.001) each and forty-nine million nine hundred thousand (49,900,000) B Ordinary Shares of a par value of zero point one US Dollar cents (USD 0.001) each.

7 The Company has power to register by way of continuation as a body corporate limited by shares under the laws of any jurisdiction outside the Cayman Islands and to be deregistered in the Cayman Islands.

8 Capitalised terms that are not defined in this Memorandum of Association bear the respective meanings given to them in the Articles of Association of the Company.

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

(adopted by special resolution passed on 16 September 2015)

1. Interpretation.

1.1 In the Articles Table A in the First Schedule to the Statute does not apply and, unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

"1915 Law"	Means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
"A Ordinary Share"	means a Share in the capital of the Company of zero point one US Dollar cent (USD 0.001) par value designated as an A Ordinary Share.
"Applicable Law"	means the 1915 Law and the Statute.
"Articles"	means these articles of association of the Company.
"Auditor"	means the person for the time being performing the duties of auditor of the Company (if any).
"B Ordinary Share"	means a Share in the capital of the Company of zero point one US Dollar cent (USD 0.001) par value designated as a B Ordinary Share.
"Consolidation"	means the combination of two or more Constituent Companies into a Consolidated Company and the vesting of the undertaking, property and liabilities of such companies in the Consolidated Company.
"Consolidated Company"	means the new company that results from the Consolidation of two or more Constituent Companies.
"Constituent Company"	means a company that is participating in a Merger or Consolidation with one or more other companies.
"Dividend"	means any dividend (whether interim or final) resolved to be paid on Shares pursuant to the Articles.
"Electronic Record"	means a record processed and maintained by electronic means.
"Electronic Transactions Law"	means the Electronic Transactions Law (2003 Revision) of the Cayman Islands.
"Member"	means any person who has agreed to become and is, a member of the Company, and whose name is entered in the Register of Members of the Company.

"Memorandum"	means the memorandum of association of the Company.
"Ordinary Resolution"	means a resolution passed by Members representing more than half of the issued voting share capital of the Company as, being entitled to do so, vote in person or, where proxies are allowed, by proxy at a general meeting, and includes a unanimous written resolution. In computing the majority when a poll is demanded regard shall be had to the number of votes to which each Member is entitled by the Articles.
"Merger"	means the merging of two or more constituent companies and the vesting of their undertaking, property and liabilities in one of such companies as the Surviving Company.
"Register of Members"	means the register of Members maintained in accordance with Applicable Law and includes (except where otherwise stated) any branch or duplicate register of Members.
"Registered Office"	means the registered office for the time being of the Company.
"Seal"	means the common seal of the Company and includes every duplicate seal.
"Share"	means a share in the Company, including an A Ordinary Share and a B Ordinary Share.
"Special Resolution"	means a resolution passed by a majority of Members representing at least three-quarters of the issued voting share capital of the Company as, being entitled to do so, vote in person or, where proxies are allowed, by proxy at a general meeting of which notice specifying the intention to propose the resolution as a special resolution has been duly given, and includes a unanimous written resolution.
"Statute"	means the Companies Law (2013 Revision) of the Cayman Islands.
"Subscriber"	means the subscriber to the Memorandum and founding Member of the Company.
"Surviving Company"	means the sole remaining Constituent Company into which one or more other Constituent Companies are merged.
"Treasury Share"	means a Share held in the name of the Company as a treasury share in accordance with Applicable Law.

1.2 In the Articles:

- (a) words importing the singular number include the plural number and vice versa;
- (b) words importing the masculine gender include the feminine gender;
- (c) words importing persons include corporations as well as any other legal or natural person;
- (d) "written" and "in writing" include all modes of representing or reproducing words in visible form, including in the form of an Electronic Record;
- (e) "shall" shall be construed as imperative and "may" shall be construed as permissive;
- (f) references to provisions of any law or regulation shall be construed as references to those provisions as amended, modified, re-enacted or replaced;
- (g) any phrase introduced by the terms "including", "include", "in particular" or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of the words preceding those terms;
- (h) the term "and/or" is used herein to mean both "and" as well as "or." The use of "and/or" in certain contexts in no respects qualifies or modifies the use of the terms "and" or "or" in others. The term "or" shall not be interpreted to be exclusive and the term "and" shall not be interpreted to require the conjunctive (in each case, unless the context otherwise requires);
- (i) headings are inserted for reference only and shall be ignored in construing the Articles;
- (j) any requirements as to delivery under the Articles include delivery in the form of an Electronic Record;
- (k) any requirements as to execution or signature under the Articles including the execution of the Articles themselves can be satisfied in the form of an electronic signature as defined under applicable law, including the Electronic Transactions Law;
- (l) sections 8 and 19(3) of the Electronic Transactions Law shall not apply;
- (m) the term "clear days" in relation to the period of a notice means that period excluding the day when the notice is received or deemed to be received and the day for which it is given or on which it is to take effect; and
- (n) the term "holder" in relation to a Share means a person whose name is entered in the Register of Members as the holder of such Share.

2. Commencement of Business.

2.1 The business of the Company may be commenced as soon after incorporation of the Company as the Directors shall see fit.

2.2 The Directors may pay, out of the capital or any other monies of the Company, all expenses incurred in or about the formation and establishment of the Company, including the expenses of registration.

3. Applicable Law. The Company shall be governed (i) by the laws of the Cayman Islands applicable to companies incorporated in and having their registered office in the Cayman Islands and (ii) by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended) with regard to the effective place of management and control of the Company.

4. Duration. The Company shall be established for an unlimited duration.

5. Issue of Shares.

5.1 Subject to the provisions, if any, in the Memorandum and without prejudice to any rights attached to any existing Shares, the Members may allot, issue, grant options over or otherwise dispose of Shares (including fractions of a Share) with or without preferred, deferred or other rights or restrictions, whether in regard to Dividend or other distribution, voting, return of capital or otherwise and to such persons, at such times and on such other terms as they think proper, and may also (subject to the Statute and the Articles) vary such rights.

5.2 The Company shall not issue Shares to bearer.

5.3 Shares shall only be issued as fully paid-up.

6. Register of Members.

6.1 The Company shall maintain or cause to be maintained the Register of Members in accordance with Applicable Law.

6.2 The Directors may determine that the Company shall maintain one or more branch registers of Members in accordance with the Statute. For the purposes of the laws of the Cayman Islands, the Directors may also determine which register of Members shall constitute the principal register and which shall constitute the branch register or registers, and to vary such determination from time to time.

6.3 For the purpose of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the principal register of Members shall at all times be kept at the place of effective management and central administration of the Company.

7. Fixing Record Date.

7.1 For the purpose of determining Members entitled to notice of, or to vote at any meeting of Members or any adjournment thereof, or Members entitled to receive payment of any Dividend or other distribution, or in order to make a determination of Members for any other purpose, the Directors may fix in advance or arrears a date as the record date for any such determination of Members entitled to notice of, or to vote at any meeting of the Members or any adjournment thereof, or for the purpose of determining the Members entitled to receive payment of any Dividend or other distribution, or in order to make a determination of Members for any other purpose.

7.2 If no record date is fixed for the determination of Members entitled to notice of, or to vote at, a meeting of Members or Members entitled to receive payment of a Dividend or other distribution, the date on which notice of the meeting is sent or the date on which the resolution of the Directors resolving to pay such Dividend or other distribution is passed, as the case may be, shall be the record date for such determination of Members. When a determination of Members entitled to vote at any meeting of Members has been made as provided in this Article, such determination shall apply to any adjournment thereof.

8. Certificates for Shares.

8.1 A Member shall only be entitled to a share certificate if the Directors resolve that share certificates shall be issued. Share certificates representing Shares, if any, shall be in such form as the Directors may determine. Share certificates shall be signed by one or more Directors or other person authorised by the Directors. The Directors may authorise certificates to be issued with the authorised signature(s) affixed by mechanical process. All certificates for Shares shall be consecutively numbered or otherwise identified and shall specify the Shares to which they relate. All certificates surrendered to the Company for transfer shall be cancelled and subject to the Articles no new certificate shall be issued until the former certificate representing a like number of relevant Shares shall have been surrendered and cancelled.

8.2 The Company shall not be bound to issue more than one certificate for Shares held jointly by more than one person and delivery of a certificate to one joint holder shall be a sufficient delivery to all of them.

8.3 If a share certificate is defaced, worn out, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and on the payment of such expenses reasonably incurred by the Company in investigating evidence, as the Directors may prescribe, and (in the case of defacement or wearing out) upon delivery of the old certificate.

8.4 Every share certificate sent in accordance with the Articles will be sent at the risk of the Member or other person entitled to the certificate. The Company will not be responsible for any share certificate lost or delayed in the course of delivery.

9. Transfer of Shares.

9.1 Shares are freely transferable between Members.

9.2 Shares are transferable to non-Members only with the consent of the Members acting by Special Resolution.

9.3 The instrument of transfer of any Share shall be in writing and shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and shall be notified to, or accepted by, the Company. The transferor shall be deemed to remain the holder of a Share until the name of the transferee is entered in the Register of Members.

10. Redemption, Repurchase and Surrender of Shares.

10.1 Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may issue Shares that are to be redeemed or are liable to be redeemed at the option of the Member or the Company, subject to the approval of Members by Special Resolution.

10.2 Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may purchase its own Shares (including any redeemable Shares) in such manner and on such other terms as the Directors may agree with the relevant Member.

10.3 The Company may make a payment in respect of the redemption or purchase of its own Shares in any manner permitted by Applicable Law, including out of capital.

10.4 The Directors may accept the surrender for no consideration of any fully paid Share.

11. Treasury Shares.

11.1 The Directors may, prior to the purchase, redemption or surrender of any Share, determine that such Share shall be held as a Treasury Share.

11.2 The Directors may determine to cancel a Treasury Share or transfer a Treasury Share subject to and in accordance with the provisions of Articles 5.1 and 9.

12. Variation of Rights of Shares.

12.1 If at any time the share capital of the Company is divided into different classes of Shares, all or any of the rights attached to any class may not be varied without (i) a Special Resolution and (ii) either the consent in writing of all holders of the issued Shares of that class, or the sanction of a resolution passed by a majority of holders representing not less than three quarters of the issued Shares of that class at a separate meeting of the holders of the Shares of that class. To any such meeting all the provisions of the Articles relating to general meetings shall apply mutatis mutandis.

12.2 For the purposes of a separate class meeting, the Directors may treat two or more or all the classes of Shares as forming one class of Shares if the Directors consider that such class of Shares would be affected in the same way by the proposals under consideration, but in any other case shall treat them as separate classes of Shares.

12.3 The rights conferred upon the holders of the Shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the Shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further Shares ranking *pari passu* therewith.

13. Commission on Sale of Shares. The Company may, in so far as Applicable Law permits, pay a commission in cash to any person in consideration of his subscribing or agreeing to subscribe (whether absolutely or conditionally) or procuring or agreeing to procure subscriptions (whether absolutely or conditionally) for any Shares. The Company may also on any issue of Shares pay such brokerage as may be lawful.

14. Non Recognition of Trusts. The Company shall not be bound by or compelled to recognise in any way (even when notified) any equitable, contingent, future or partial interest in any Share, or (except only as is otherwise provided by the Articles or Applicable Law) any other rights in respect of any Share other than an absolute right to the entirety thereof in the holder.

15. Transmission of Shares.

15.1 If a Member dies, his rightful heirs, surviving spouse or other legal heirs shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his Shares and shall be admitted as Members of the Company. The estate of a deceased Member is not thereby released from any liability in respect of any Share, for which he was the holder. Any other person becoming entitled to a Share in consequence of the death of a Member shall not be admitted as a Member of the Company unless Members holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer.

15.2 Any person becoming entitled to a Share in consequence of the death or bankruptcy or liquidation or dissolution of a Member (or in any other way than by transfer) may, upon such evidence being produced as may be required by the Directors, elect, by a notice in writing sent by him to the Company, to become the holder of such Share or to have some person nominated by him registered as the holder of such Share. If he elects to have another person registered as the holder of such Share he shall sign an instrument of transfer of that Share to that person, which transfer must be approved in accordance with Article 9 of the Articles.

15.3 A person becoming entitled to a Share by reason of the death or bankruptcy or liquidation or dissolution of a Member (or in any other case than by transfer) shall be entitled to the same Dividends, other distributions and other advantages to which he would be entitled if he were the holder of such Share. However, he shall not, before becoming a Member in respect of a Share, be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to general meetings of the Company and the Directors may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to have some person nominated by him be registered as the holder of the Share. If the notice is not complied with within ninety days of being received or deemed to be received (as determined pursuant to the Articles) the Directors may thereafter withhold payment of all Dividends, other distributions, bonuses or other monies payable in respect of the Share until the requirements of the notice have been complied with.

16. Amendments of Memorandum and Articles of Association and Alteration of Capital.

16.1 Subject, where relevant, to Applicable Law, the Company may by Special Resolution:

- (a) increase its share capital by such sum as the Special Resolution shall prescribe and with such rights, priorities and privileges annexed thereto, as the Company in general meeting may determine;
- (b) consolidate and divide all or any of its share capital into Shares of larger amount than its existing Shares;
- (c) by subdivision of its existing Shares or any of them divide the whole or any part of its share capital into Shares of smaller amount than is fixed by the Memorandum or into Shares without par value;
- (d) cancel any Shares that at the date of the passing of the Special Resolution have not been taken or agreed to be taken by any person and diminish the amount of its share capital by the amount of the Shares so cancelled;
- (e) change its name;
- (f) alter or add to the Articles;
- (g) alter or add to the Memorandum with respect to any objects, powers or other matters specified therein; and
- (h) reduce its share capital or any capital redemption reserve fund.

16.2 All new Shares created in accordance with the provisions of the preceding Article shall be subject to the same provisions of the Articles with reference to the payment of calls, liens, transfer, transmission, forfeiture and otherwise as the Shares in the original share capital.

17. Offices and Places of Business. Subject to the provisions of Applicable Law, the Company may by resolution of the Directors change the location of its Registered Office. The Company may, in addition to its Registered Office, maintain such other offices or places of business as the Directors determine.

18. General Meetings.

18.1 All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

18.2 The Company may, but shall not (unless required by Applicable Law) be obliged to, in each year hold a general meeting as its annual general meeting, and shall specify the meeting as such in the notices calling it. Any annual general meeting shall be held at such time and place as the Directors shall appoint and if no other time and place is prescribed by them, it shall be held at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (or such other place of business in the Grand Duchy of Luxembourg as the Directors may determine) on the first Wednesday in May of each year at ten o'clock in the morning. At these meetings the report of the Directors (if any) shall be presented.

18.3 The Directors may call general meetings, and they shall on a Members' requisition forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting of the Company.

18.4 A Members' requisition is a requisition of Members holding at the date of deposit of the requisition not less than ten per cent. in par value of the issued Shares which as at that date carry the right to vote at general meetings of the Company.

18.5 The Members' requisition must state the objects of the meeting and must be signed by the requisitionists and deposited at the Registered Office or the place of effective management and central administration in Luxembourg, and may consist of several documents in like form each signed by one or more requisitionists.

18.6 If there are no Directors as at the date of the deposit of the Members' requisition or if the Directors do not within twenty-one days from the date of the deposit of the Members' requisition duly proceed to convene a general meeting to be held within a further twenty-one days, the requisitionists, or any of them representing more than one-half of the total issued voting share capital of the Company, may themselves convene a general meeting, but any meeting so convened shall be held no later than the day which falls three months after the expiration of the said twenty-one day period.

18.7 A general meeting convened as aforesaid by requisitionists shall be convened in the same manner as nearly as possible as that in which general meetings are to be convened by Directors.

19. Notice of General Meetings.

19.1 At least five clear days' notice shall be given of any general meeting. Every notice shall specify the place, the day and the hour of the meeting and the general nature of the business to be conducted at the general meeting and shall be given in the manner hereinafter mentioned or in such other manner if any as may be prescribed by the Company, provided that a general meeting of the Company shall, whether or not the notice specified in this Article has been given and whether or not the provisions of the Articles regarding general meetings have been complied with, be deemed to have been duly convened if it is so agreed by all of the Members entitled to attend and vote at general meetings.

19.2 The accidental omission to give notice of a general meeting to, or the non receipt of notice of a general meeting by, any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings of that general meeting.

20. Proceedings at General Meetings.

20.1 No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present. Two Members being individuals present in person or by proxy or if a corporation or other non-natural person by its duly authorised representative or proxy shall be a quorum unless the Company has only one Member entitled to vote at such general meeting in which case the quorum shall be that one Member present in person or by proxy or (in the case of a corporation or other non-natural person) by its duly authorised representative or proxy.

20.2 A person may participate at a general meeting by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other. Participation by a person in a general meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting.

20.3 A resolution (including a Special Resolution) in writing (in one or more counterparts) signed by or on behalf of all of the Members for the time being entitled to receive notice of and to attend and vote at general meetings (or, being corporations or other non-natural persons, signed by their duly authorised representatives) shall be as valid and effective as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held.

20.4 If a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting to commence or if during such a meeting a quorum ceases to be present, the meeting, if convened upon a Members' requisition, shall be dissolved and in any other case it shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and/or place or to such other day, time and/or place as the Directors may determine, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting to commence, the Members present shall be a quorum.

20.5 The Directors may, at any time prior to the time appointed for the meeting to commence, appoint any person to act as chairman of a general meeting of the Company or, if the Directors do not make any such appointment, the chairman, if any, of the board of Directors shall preside as chairman at such general meeting. If there is no such chairman, or if he shall not be present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting to commence, or is unwilling to act, the Directors present shall elect one of their number to be chairman of the meeting.

20.6 If no Director is willing to act as chairman or if no Director is present within fifteen minutes after the time appointed for the meeting to commence, the Members present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

20.7 The chairman may, with the consent of a meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

20.8 When a general meeting is adjourned for thirty days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Otherwise it shall not be necessary to give any such notice of an adjourned meeting.

20.9 A resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless before, or on the declaration of the result of, the show of hands, the chairman demands a poll, or any other Member or Members collectively present in person or by proxy (or in the case of a corporation or other non-natural person, by its duly authorised representative or proxy) and holding at least ten per cent. in par value of the Shares giving a right to attend and vote at the meeting demand a poll.

20.10 Unless a poll is duly demanded and the demand is not withdrawn a declaration by the chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost or not carried by a particular majority, an entry to that effect in the minutes of the proceedings of the meeting shall be conclusive evidence of that fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

20.11 The demand for a poll may be withdrawn.

20.12 Except on a poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment, a poll shall be taken as the chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the general meeting at which the poll was demanded.

20.13 A poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken at such date, time and place as the chairman of the general meeting directs, and any business other than that upon which a poll has been demanded or is contingent thereon may proceed pending the taking of the poll.

20.14 In the case of an equality of votes, whether on a show of hands or on a poll, the chairman shall be entitled to a second or casting vote but only if such chairman was chosen by the Members.

21. Votes of Members.

21.1 On a show of hands every Member who (being an individual) is present in person or by proxy or, if a corporation or other non-natural person is present by its duly authorised representative or by proxy, shall have one vote and on a poll every Member present in any such manner shall have one vote for every Share of which he is the holder. Subject to Article 16, no resolution shall be validly passed at a general meeting unless it has been passed by Members representing more than half of the issued voting share capital of the Company.

21.2 A Member of unsound mind, or in respect of whom an order has been made by any court, having jurisdiction in lunacy, may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his committee, receiver, curator bonis, or other person on such Member's behalf appointed by that court, and any such committee, receiver, curator bonis or other person may vote by proxy.

21.3 No person shall be entitled to vote at any general meeting unless he is registered as a Member on the record date for such meeting.

21.4 No objection shall be raised as to the qualification of any voter except at the general meeting or adjourned general meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at the meeting shall be valid. Any objection made in due time in accordance with this Article shall be referred to the chairman whose decision shall be final and conclusive.

21.5 On a poll or on a show of hands votes may be cast either personally or by proxy (or in the case of a corporation or other non-natural person by its duly authorised representative or proxy). A Member may appoint more than one proxy or the same proxy under one or more instruments to attend and vote at a meeting. Where a Member appoints more than one proxy the instrument of proxy shall state which proxy is entitled to vote on a show of hands and shall specify the number of Shares in respect of which each proxy is entitled to exercise the related votes.

21.6 On a poll, a Member holding more than one Share need not cast the votes in respect of his Shares in the same way on any resolution and therefore may vote a Share or some or all such Shares either for or against a resolution and/or abstain from voting a Share or some or all of the Shares and, subject to the terms of the instrument appointing him, a proxy appointed under one or more instruments may vote a Share or some or all of the Shares in respect of which he is appointed either for or against a resolution and/or abstain from voting a Share or some or all of the Shares in respect of which he is appointed.

22. Proxies.

22.1 The instrument appointing a proxy shall be in writing and shall be executed under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointor is a corporation or other non natural person, under the hand of its duly authorised representative. A proxy need not be a Member.

22.2 The Directors may, in the notice convening any meeting or adjourned meeting, or in an instrument of proxy sent out by the Company, specify the manner by which the instrument appointing a proxy shall be deposited and the place and the time (being not later than the time appointed for the commencement of the meeting or adjourned meeting to which the proxy relates) at which the instrument appointing a proxy shall be deposited. In the absence of any such direction from the Directors in the notice convening any meeting or adjourned meeting or in an instrument of proxy sent out by the Company, the instrument appointing a proxy shall be deposited physically at the Registered Office or the place of effective management and central administration in Luxembourg not less than 48 hours before the time appointed for the meeting or adjourned meeting to commence at which the person named in the instrument proposes to vote.

22.3 The Members may in any event at their discretion declare that an instrument of proxy shall be deemed to have been duly deposited.

22.4 The instrument appointing a proxy may be in any usual or common form (or such other form as the Directors may approve) and may be expressed to be for a particular meeting or any adjournment thereof or generally until revoked. An instrument appointing a proxy shall be deemed to include the power to demand or join or concur in demanding a poll.

22.5 Votes given in accordance with the terms of an instrument of proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed, or the transfer of the Share in respect of which the proxy is given unless notice in writing of such death, insanity, revocation or transfer was received by the Company at the Registered Office before the commencement of the general meeting, or adjourned meeting at which it is sought to use the proxy.

23. Corporate Members. Any corporation or other non-natural person which is a Member may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Members, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Member.

24. Shares that May Not be Voted. Shares in the Company that are beneficially owned by the Company shall not be voted, directly or indirectly, at any meeting and shall not be counted in determining the total number of outstanding Shares at any given time.

25. Directors (Gérants). There shall be a board of Directors (conseil de gérance) consisting of not less than one person (exclusive of alternate Directors) provided however that the Company may by Special Resolution increase or reduce the limits in the number of Directors. The first Directors of the Company shall be determined in writing by, or appointed by a resolution of, the Subscriber.

26. Powers of Directors.

26.1 Subject to the provisions of Applicable Law, the Memorandum and the Articles, the business of the Company shall be managed by the Directors who may exercise all the powers of the Company in accordance with its corporate objects. No alteration of the Memorandum or Articles and no such direction shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that alteration had not been made or that direction had not been given. A duly convened meeting of Directors at which a quorum is present may exercise all powers exercisable by the Directors.

26.2 All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable or transferable instruments and all receipts for monies paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed as the case may be in such manner as the Directors shall determine by resolution.

26.3 To the extent permitted by Applicable Law, the Directors may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage or charge its undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital or any part thereof and to issue debentures, debenture stock, mortgages, bonds and other such securities whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party.

27. Appointment and Removal of Directors.

27.1 The Company may by Ordinary Resolution appoint any person to be a Director or may by Ordinary Resolution remove any Director.

27.2 The Directors may appoint any person to be a Director to fill a vacancy, in which case the appointment of such person shall be confirmed at the next general meeting of Members, without prejudice to the right of the Members to not confirm the appointment and appoint another Director instead.

28. Vacation of Office of Director. The office of a Director shall be vacated if:

- (a) the Director gives notice in writing to the Company that he resigns the office of Director; or
- (b) the Director absents himself (for the avoidance of doubt, without being represented by an alternate Director appointed by him) from three consecutive meetings of the board of Directors without special leave of absence from the Directors, and the Directors pass a resolution that he has by reason of such absence vacated office; or
- (c) the Director dies, becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
- (d) the Director is found to be or becomes of unsound mind.

29. Proceedings of Directors.

29.1 The quorum for the transaction of the business of the Directors may be fixed by the Directors, and unless so fixed shall be two if there are two or more Directors, and shall be one if there is only one Director. A person who holds office as an alternate Director shall, if his appointor is not present, be counted in the quorum. A Director who also acts as an alternate Director shall, if his appointor is not present, count twice towards the quorum.

29.2 Subject to the provisions of the Articles, the Directors may regulate their proceedings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a second or casting vote. A Director who is also an alternate Director shall be entitled in the absence of his appointor to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote.

29.3 A person may participate in a meeting of the Directors or any committee of Directors by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a person in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Directors the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is located at the start of the meeting.

29.4 A resolution in writing (in one or more counterparts) signed by all the Directors or all the members of a committee of the Directors (an alternate Director being entitled to sign such a resolution on behalf of his appointor and if such alternate Director is also a Director, being entitled to sign such resolution both on behalf of his appointor and in his capacity as a Director) shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Directors, or committee of Directors as the case may be, duly convened and held.

29.5 A Director or alternate Director may, or other officer of the Company on the direction of a Director or alternate Director shall, call a meeting of the Directors by at least two days' notice in writing to every Director and alternate Director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered unless notice is waived by all the Directors (or their alternates) either at, before or after the meeting is held. To any such notice of a meeting of the Directors all the provisions of the Articles relating to the giving of notices by the Company to the Members shall apply mutatis mutandis.

29.6 The continuing Directors (or a sole continuing Director, as the case may be) may act notwithstanding any vacancy in their body, but if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to the Articles as the necessary quorum of Directors the continuing Directors or Director may act for the purpose of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

29.7 The Directors may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for the meeting to commence, the Directors present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

29.8 All acts done by any meeting of the Directors or of a committee of the Directors (including any person acting as an alternate Director) shall, notwithstanding that it is afterwards discovered that there was some defect in the appointment of any Director or alternate Director, and/or that they or any of them were disqualified, and/or had vacated their office and/or were not entitled to vote, be as valid as if every such person had been duly appointed and/or not disqualified to be a Director or alternate Director and/or had not vacated their office and/or had been entitled to vote, as the case may be.

29.9 In exercising their powers under these Articles, the Directors shall at all times have regard to the provisions of any shareholders' agreement entered into among the Members and/or other direct or indirect stakeholders, shareholders or affiliates of the Company (as the same may be amended from time to time) insofar as the same may apply to the Company.

30. Presumption of Assent. A Director or alternate Director who is present at a meeting of the board of Directors at which action on any Company matter is taken shall be presumed to have assented to the action taken unless his dissent shall be entered in the minutes of the meeting or unless he shall file his written dissent from such action with the person acting as the chairman or secretary of the meeting before the adjournment thereof or shall forward such dissent by registered post to such person immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Director or alternate Director who voted in favour of such action.

31. Directors' Interests.

31.1 A Director or alternate Director may hold any other office or place of profit under the Company (other than the office of Auditor) in conjunction with his office of Director for such period and on such terms as to remuneration and otherwise as the Members, or Directors, as the case may be, may determine.

31.2 A Director or alternate Director may act by himself or by, through or on behalf of his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director or alternate Director.

31.3 A Director or alternate Director may be or become a director or other officer of or otherwise interested in any company promoted by the Company or in which the Company may be interested as a shareholder, a contracting party or otherwise, and no such Director or alternate Director shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a director or officer of, or from his interest in, such other company.

31.4 No person shall be disqualified from the office of Director or alternate Director or prevented by such office from contracting with the Company, either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or transaction entered into by or on behalf of the Company in which any Director or alternate Director shall be in any way interested be or be liable to be avoided, nor shall any Director or alternate Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by or arising in connection with any such contract or transaction by reason of such Director or alternate Director holding office or of the fiduciary relationship thereby established. A Director (or his alternate Director in his absence) shall be at liberty to vote in respect of any contract or transaction in which he is interested provided that the nature of the interest of any Director or alternate Director in any such contract or transaction shall be disclosed by him at or prior to its consideration and any vote thereon.

31.5 In respect of a matter or resolution in which a Director or an alternate Director has an interest, which is a personal interest as opposed to an interest of the Company, such Director may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed.

31.6 A general notice that a Director or alternate Director is a shareholder, director, officer or employee of any specified firm or company and is to be regarded as interested in any transaction with such firm or company shall be sufficient disclosure for the purposes of voting on a resolution in respect of a contract or transaction in which he has an interest, and after such general notice it shall not be necessary to give special notice relating to any particular transaction.

31.7 A Director shall inform the other Directors of his interest in a matter to be discussed or resolution to be proposed at a meeting of the board of Directors in accordance with Applicable Law.

31.8 The Directors shall not be deemed to have an interest, which is a personal interest as opposed to an interest of the Company, in a contract or transaction for the purposes of the foregoing Articles where the decision of the Directors relates to current operations entered into under normal market conditions and/or in the ordinary course of the Company's business.

32. Minutes. The Directors shall cause minutes to be made in books kept for the purpose of recording all proceedings at meetings of the Company or the holders of any class of Shares and of the Directors, and of committees of the Directors, including the names of the Directors or alternate Directors present at each meeting.

33. Delegation of Directors' Powers.

33.1 The Directors may delegate any of their powers, authorities and discretions, including the power to sub-delegate, to any committee consisting of one or more Directors. They may also delegate to any managing director or any Director holding any other executive office such of their powers, authorities and discretions as they consider desirable to be exercised by him provided that the appointment of a managing director shall be revoked forthwith if he ceases to be a Director. Any such delegation may be made subject to any conditions the Directors may impose and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and any such delegation may be revoked or altered by the Directors. Subject to any such conditions, the proceedings of a committee of Directors shall be governed by the Articles regulating the proceedings of Directors, so far as they are capable of applying.

33.2 The Directors may establish any committees, local boards or agencies or appoint any person to be a manager or agent for managing the affairs of the Company and may appoint any person to be a member of such committees, local boards or agencies. Any such appointment may be made subject to any conditions the Directors may impose, and either collaterally with or to the exclusion of their own powers and any such appointment may be revoked or altered by the Directors. Subject to any such conditions, the proceedings of any such committee, local board or agency shall be governed by the Articles regulating the proceedings of Directors, so far as they are capable of applying.

33.3 The Directors may by power of attorney or otherwise appoint any person to be the agent of the Company on such conditions as the Directors may determine, provided that the delegation is not to the exclusion of their own powers and may be revoked by the Directors at any time.

33.4 The Directors may by power of attorney or otherwise appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors, to be the attorney or authorised signatory of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under the Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney or other appointment may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such

attorneys or authorised signatories as the Directors may think fit and may also authorise any such attorney or authorised signatory to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

33.5 The Directors may appoint such officers of the Company (including, for the avoidance of doubt and without limitation, any secretary) as they consider necessary on such terms, at such remuneration and to perform such duties, and subject to such provisions as to disqualification and removal as the Directors may think fit. Unless otherwise specified in the terms of his appointment an officer of the Company may be removed by resolution of the Directors or Members. An officer of the Company may vacate his office at any time if he gives notice in writing to the Company that he resigns his office.

34. Alternate Directors.

34.1 Any Director (but not an alternate Director) may by writing appoint any other Director to be an alternate Director and by writing may remove from office an alternate Director so appointed by him. Such appointment may be limited to a particular meeting or written resolution of the Directors in which case the appointment shall terminate following such meeting or execution of such written resolution, in each case as may be set out in the notice of appointment, as the case may be.

34.2 An alternate Director shall be entitled to receive notice of all meetings of Directors and of all meetings of committees of Directors of which his appointor is a member, to attend and vote at every such meeting at which the Director appointing him is not personally present, to sign any written resolution of the Directors, and generally to perform all the functions of his appointor as a Director in his absence.

34.3 An alternate Director shall cease to be an alternate Director if his appointor ceases to be a Director.

34.4 Any appointment or removal of an alternate Director shall be by notice to the Company signed by the Director making or revoking the appointment or in any other manner approved by the Directors.

35. No Minimum Shareholding. The Company in general meeting may fix a minimum shareholding required to be held by a Director, but unless and until such a shareholding qualification is fixed a Director is not required to hold Shares.

36. Remuneration of Directors.

36.1 The remuneration to be paid to the Directors, if any, shall be such remuneration as the Members shall determine. The Directors shall also be entitled to be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of Directors or committees of Directors, or general meetings of the Company, or separate meetings of the holders of any class of Shares or debentures of the Company, or otherwise in connection with the business of the Company or the discharge of their duties as a Director, or to receive a fixed allowance in respect thereof as may be determined by the Members, or a combination partly of one such method and partly the other.

36.2 The Members may by resolution approve additional remuneration to any Director for any services which in the opinion of the Members go beyond his ordinary routine work as a Director. Any fees paid to a Director who is also counsel, attorney or solicitor to the Company, or otherwise serves it in a professional capacity shall be in addition to his remuneration as a Director.

37. Seal.

37.1 The Company may, if the Directors so determine, have a Seal. The Seal shall only be used by the authority of the Directors or of a committee of the Directors authorised by the Directors. Every instrument to which the Seal has been affixed shall be signed by at least one person who shall be either a Director or some officer of the Company or other person appointed by the Directors for the purpose.

37.2 The Company may have for use in any place or places outside the Cayman Islands a duplicate Seal or Seals each of which shall be a facsimile of the common Seal of the Company and, if the Directors so determine, with the addition on its face of the name of every place where it is to be used.

37.3 A Director or officer, representative or attorney of the Company may without further authority of the Directors affix the Seal over his signature alone to any document of the Company required to be authenticated by him under seal or to be filed with the Registrar of Companies in the Cayman Islands or elsewhere wheresoever.

38. Dividends, Distributions and Reserve.

38.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Applicable Law, five per cent. shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

38.2 Subject to Applicable Law and the Articles (including, without limitation, Article 38.3, the Company may by Ordinary Resolution declare and resolve to pay Dividends in accordance with the respective rights of Members.

38.3 Subject to Applicable Law and this Article 38 and except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, the Directors may resolve to pay interim Dividends on Shares in issue and authorise payment thereof out of the funds of the Company lawfully available therefor on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by (a) carried forward profits, (b) amount of share premium and distributable reserves, and decreased by (c) carried forward losses and (d) sums to be allocated to a reserve to be established

according to Applicable Law or the Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to sums actually available for distribution at the time the distribution was made may be recovered from the relevant Member(s).

38.4 A Dividend shall be deemed to be an interim Dividend unless the terms of the resolution pursuant to which the Dividend is resolved to be paid specifically states that such Dividend shall be a final Dividend.

38.5 Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, the Directors and/or Members, as the case may be, may resolve to pay Dividends or other distributions on one class of Shares only and/or otherwise in such proportion between classes of Shares, in each case as the Directors and/or Members may in their discretion determine.

38.6 Except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, all Dividends and other distributions shall be paid according to the par value of the Shares that a Member holds. If any Share is issued on terms providing that it shall rank for Dividend as from a particular date, that Share shall rank for Dividend accordingly.

38.7 The Directors may deduct from any Dividend or other distribution payable to any Member all sums of money (if any) then payable by him to the Company.

38.8 The Directors and/or Members, as the case may be, may resolve that any Dividend or other distribution be paid wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular (but without limitation) by the distribution of shares, debentures, or securities of any other company or in any one or more of such ways and where any difficulty arises in regard to such distribution, the Directors and/or Members may settle the same as they think expedient and may fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any Members upon the basis of the value so fixed in order to adjust the rights of all Members and may vest any such specific assets in trustees in such manner as may seem expedient to the Directors and/or Members.

38.9 Except as otherwise provided by the rights attached to any Shares, Dividends and other distributions may be paid in any currency. The Directors may determine the basis of conversion for any currency conversions that may be required and how any costs involved are to be met.

38.10 The Directors and/or Members, as the case may be, may, before resolving to pay any Dividend or other distribution, set aside such sums as they think proper as a reserve or reserves which shall, at the discretion of the Directors and/or Members, be applicable for any purpose of the Company and pending such application may, at the discretion of the Directors and/or Members, be employed in the business of the Company.

38.11 Any Dividend, other distribution, interest or other monies payable in cash in respect of Shares may be paid by wire transfer to the holder or by cheque or warrant sent through the post directed to the registered address of the holder to such person and to such address as such holder may in writing direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of the person to whom it is sent.

38.12 No Dividend or other distribution shall bear interest against the Company.

38.13 Any Dividend or other distribution which cannot be paid to a Member and/or which remains unclaimed after six months from the date on which such Dividend or other distribution becomes payable may, in the discretion of the Directors, be paid into a separate account in the Company's name, provided that the Company shall not be constituted as a trustee in respect of that account and the Dividend or other distribution shall remain as a debt due to the Member. Any Dividend or other distribution which remains unclaimed after a period of six years from the date on which such Dividend or other distribution becomes payable shall be forfeited and shall revert to the Company.

39. Capitalisation. The Members may at any time capitalise any sum standing to the credit of any of the Company's reserve accounts or funds (including the share premium account and capital redemption reserve fund) or any sum standing to the credit of the profit and loss account or otherwise available for distribution; appropriate such sum to Members in the proportions in which such sum would have been divisible amongst such Members had the same been a distribution of profits by way of Dividend or other distribution; and apply such sum on their behalf in paying up in full unissued Shares for allotment and distribution credited as fully paid-up to and amongst them in the proportion aforesaid.

40. Books of Account.

40.1 The Directors shall cause proper books of account (including, where applicable, material underlying documentation including contracts and invoices) to be kept with respect to all sums of money received and expended by the Company and the matters in respect of which the receipt or expenditure takes place, all sales and purchases of goods by the Company and the assets and liabilities of the Company. Such books of account must be retained for a minimum period of five years from the date on which they are prepared. Proper books shall not be deemed to be kept if there are not kept such books of account as are necessary to give a true and fair view of the state of the Company's affairs and to explain its transactions.

40.2 The Directors shall determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the accounts and books of the Company or any of them shall be open to the inspection of Members not being Directors and no Member (not being a Director) shall have any right of inspecting any account or book or document of the Company except as conferred by Applicable Law or authorised by the Directors or by the Company in general meeting.

40.3 The Directors may cause to be prepared and to be laid before the Company in general meeting profit and loss accounts, balance sheets, group accounts (if any) and such other reports and accounts as may be required by law.

41. Audit.

41.1 The Members may appoint an Auditor of the Company who shall hold office on such terms as the Members determine.

41.2 Every Auditor of the Company shall have a right of access at all times to the books and accounts and vouchers of the Company and shall be entitled to require from the Directors and officers of the Company such information and explanation as may be necessary for the performance of the duties of the Auditor.

41.3 Auditors shall, if so required by Applicable Law, make a report on the accounts of the Company during their tenure of office at the annual general meeting, and at any other time during their term of office, upon request of the Directors or any general meeting of the Members.

42. Notices.

42.1 Notices shall be in writing and may be given by the Company to any Member either personally or by sending it by courier, post, cable, telex, fax or e-mail to him or to his address as shown in the Register of Members (or where the notice is given by e-mail by sending it to the e-mail address provided by such Member). Any notice, if posted from one country to another, is to be sent by airmail.

42.2 Where a notice is sent by courier, service of the notice shall be deemed to be effected by delivery of the notice to a courier company, and shall be deemed to have been received on the third day (not including Saturdays or Sundays or public holidays in the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg) following the day on which the notice was delivered to the courier. Where a notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing, pre paying and posting a letter containing the notice, and shall be deemed to have been received on the fifth day (not including Saturdays or Sundays or public holidays in the Cayman Islands or the Grand Duchy of Luxembourg) following the day on which the notice was posted. Where a notice is sent by cable, telex or fax, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing and sending such notice and shall be deemed to have been received on the same day that it was transmitted. Where a notice is given by e-mail service shall be deemed to be effected by transmitting the e-mail to the e-mail address provided by the intended recipient and shall be deemed to have been received on the same day that it was sent, and it shall not be necessary for the receipt of the e-mail to be acknowledged by the recipient.

42.3 A notice may be given by the Company to the person or persons which the Company has been advised are entitled to a Share or Shares in consequence of the death or bankruptcy of a Member in the same manner as other notices which are required to be given under the Articles and shall be addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description at the address supplied for that purpose by the persons claiming to be so entitled, or at the option of the Company by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

42.4 Notice of every general meeting shall be given in any manner authorised by the Articles to every holder of Shares carrying an entitlement to receive such notice on the record date for such meeting and every person upon whom the ownership of a Share devolves by reason of his being a legal personal representative or a trustee in bankruptcy of a Member where the Member but for his death or bankruptcy would be entitled to receive notice of the meeting, and no other person shall be entitled to receive notices of general meetings.

43. Winding Up.

43.1 The Company may only be liquidated following a Special Resolution of the Members.

43.2 If the Company shall be wound up the liquidator shall apply the assets of the Company in satisfaction of creditors' claims in such manner and order as provided by applicable law (including, without limitation, the Applicable Law). Thereafter, subject to the rights attaching to any Shares, in a winding up:

(a) if the assets available for distribution amongst the Members shall be insufficient to repay the whole of the Company's issued share capital, such assets shall be distributed so that, as nearly as may be, the losses shall be borne by the Members in proportion to the par value of the Shares held by them; or

(b) if the assets available for distribution amongst the Members shall be more than sufficient to repay the whole of the Company's issued share capital at the commencement of the winding up, the surplus shall be distributed amongst the Members as follows: (i) to the holders of A Ordinary Shares, an amount equal to the par value of such A Ordinary Shares; and (ii) the balance to the holders of B Ordinary Shares in proportion to the par value of the B Ordinary Shares held by them at the commencement of the winding up, subject in each case to a deduction from those Shares in respect of which there are monies due, of all monies payable to the Company.

43.3 If the Company shall be wound up the liquidator may, subject to the rights attaching to any Shares and with the sanction of a Special Resolution of the Company and any other sanction required by Applicable Law, divide amongst the Members in kind the whole or any part of the assets of the Company (whether such assets shall consist of property of the same kind or not) and may for that purpose value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Members or different classes of Members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Members as the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no Member shall be compelled to accept any asset upon which there is a liability.

44. Indemnity and Insurance.

44.1 To the fullest extent permitted by applicable law (including, without limitation, the Applicable Law), every Director and officer of the Company (which for the avoidance of doubt, shall not include auditors of the Company), together with every former Director and former officer of the Company (each an "Indemnified Person") shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability, action, proceeding, claim, demand, costs, damages or expenses, including legal expenses, whatsoever which they or any of them may incur as a result of any act or failure to act in carrying out their functions other than such liability (if any) that they may incur by reason of their own actual fraud or wilful default. No Indemnified Person shall be liable to the Company for any loss or damage incurred by the Company as a result (whether direct or indirect) of the carrying out of their functions unless that liability arises through the actual fraud or wilful default of such Indemnified Person. No person shall be found to have committed actual fraud or wilful default under this Article unless or until a court of competent jurisdiction shall have made a finding to that effect.

44.2 The Company shall advance to each Indemnified Person reasonable attorneys' fees and other costs and expenses incurred in connection with the defence of any action, suit, proceeding or investigation involving such Indemnified Person for which indemnity will or could be sought. In connection with any advance of any expenses hereunder, the Indemnified Person shall execute an undertaking to repay the advanced amount to the Company if it shall be determined by final judgment or other final adjudication that such Indemnified Person was not entitled to indemnification pursuant to this Article 44. If it shall be determined by a final judgment or other final adjudication that such Indemnified Person was not entitled to indemnification with respect to such judgment, costs or expenses, then such party shall not be indemnified with respect to such judgment, costs or expenses and any advancement shall be returned to the Company (without interest) by the Indemnified Person.

44.3 The Directors, on behalf of the Company, may purchase and maintain insurance for the benefit of any Director or other officer of the Company against any liability which, by virtue of any rule of law, would otherwise attach to such person in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust of which such person may be guilty in relation to the Company.

45. Financial Year. Unless the Members otherwise prescribe, the financial year of the Company shall end on 31st December in each year and, following the year of incorporation, shall begin on 1st January in each year.

46. Transfer by Way of Continuation. If the Company is exempted as defined in the Statute, it shall, subject to the provisions of the Statute and with the unanimous approval of the Members in general meeting or acting by unanimous written resolution, have the power to register by way of continuation as a body corporate under the laws of any jurisdiction outside the Cayman Islands and to be deregistered in the Cayman Islands.

47. Mergers and Consolidations. The Company shall, with the approval of a Special Resolution and in accordance with Applicable Law have the power to merge or consolidate with one or more Constituent Companies, upon such terms as the Directors may determine." ¹

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms that the paid-up and issued share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars and two point one US Dollar cents (USD 20,000.021.-) divided into twenty (20) A ordinary shares of a nominal value of zero point one US Dollar cents (USD 0.001) each and twenty million and one (20,000,001) B ordinary shares of a nominal value of zero point one US Dollar cents (USD 0.001) each.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be bound by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the nominal value of twenty thousand US Dollars and two point one US Dollar cents (USD 20,000.021.-) of all the twenty million and twenty one (20,000,021) shares issued by the Company, with a nominal value of zero point one US Dollar cents (USD 0.001) each, which constitute the entire issued and fully paid up capital of the Company.

The Sole Shareholder declares that it owns all the twenty million and twenty one (20,000,021) issued shares of the Company as such is certified in the register of members of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm to the extent as may be necessary for the purposes of the laws of Luxembourg, the following directors (gérants):

- Mr. Paul Gerald Brogan, born on 21 June 1981 in Dublin, Ireland, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Cédric Bradfer, born on 2 August 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand five hundred Euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre;

Par-devant le soussigné, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

I. Amedeo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.184574 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de Amedeo Capital III Limited, une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée selon les lois des Îles Cayman (exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands), ayant son siège social au sein des locaux de Maples Corporate Services Limites, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1. Reconnaissance et confirmation des résolutions du conseil de gérance de la Société décidant de transférer le lieu effectif d'administration centrale et de contrôle de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

2. Reconnaissance du fait que la Société reste valablement constituée aux Îles Cayman sous les lois des Îles Cayman comme société exemptée des Îles Cayman et continue son existence sociale aux Îles Cayman en ayant son lieu d'administration centrale et de contrôle et son principal établissement au Luxembourg, à chaque fois sous le nom d'Amedeo Capital III Limited;

3. Reconnaissance de la conformité du mémorandum et des statuts avec la législation luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" dans le but de transférer le lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société;

4. Confirmation des parts sociales de la Société émises et entièrement libérées et de la continuation de tous les actifs et passifs de la Société;

5. Confirmation des gérants;

6. Divers

V. L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et confirmer les résolutions du conseil de gérance de la Société datées du 16 septembre 2015 décidant du transfert du lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de confirmer que le lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société, le lieu principal des activités de la Société ainsi que l'adresse du bureau de la Société seront situés au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date en tête des présentes. Nonobstant ce qui précède, le siège social de la Société aux Îles Cayman restera au sein des locaux de Maples Corporate Services Limites, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman.

Il est confirmé que ce transfert du lieu effectif d'administration et de contrôle de la Société est accompli sans interruption de la personnalité juridique de la Société du point de vue juridique des Îles Cayman et du Luxembourg.

Tout pouvoir est donné au détenteur d'un original du présent acte pour remplir tout document et entreprendre toute action nécessaire requise pour l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et auprès de toutes autorités compétentes.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître que la Société opère au Grand-Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, mais étant entendu que la Société continuera à être valablement constituée aux Îles Cayman sous les lois des Îles Cayman comme société exemptée des Îles Cayman et continue son existence sociale aux Îles Cayman en ayant son lieu effectif d'administration centrale et de contrôle et son principal établissement au Luxembourg, à chaque fois sous le nom d'Amedeo Capital III Limited.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître la conformité du mémorandum et des statuts avec les lois luxembourgeoises portant sur les "sociétés à responsabilité limitée" et les lois des Îles Cayman applicables à une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée selon les lois des Îles Cayman (exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands)".

Il est décidé par une résolution spéciale que le mémorandum et les statuts de la Société existant actuellement soient modifiés et mis à jour par leur entière suppression et leur substitution par les mémorandum et statuts modifiés et mis à jour.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'approuver la version du mémorandum et des statuts de la Société, comme suit:

"ACTE CONSTITUTIF (MEMORANDUM OF ASSOCIATION) MODIFIÉ ET REFORMULÉ

(Adopté par résolution spéciale le 16 septembre 2015)

1 La raison sociale de la Société est «Amedeo Capital III Limited».

2 Le Siège social de la Société est situé dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ou en tout autre lieu, situé aux Îles Caïmans, susceptible d'être fixé par le Conseil de gérance.

3 Le lieu de gestion et de contrôle de la Société est situé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La Société a pour seul objet l'accomplissement des actes ou activités énoncés ci-après:

4.1 faire, détenir et céder des investissements et, à cette fin, acquérir, investir dans et détenir, soit au nom de la Société ou de toute personne nommée à cet effet, des actions, titres, titres obligataires, obligations, warrants, options, certificats de dépôt, devises, participations dans une société en commandite, parts d'organismes de placement collectif, polices d'assurance, lettres de change, valeurs mobilières, contrats de swap de taux d'intérêt, contrats à terme et produits dérivés de toutes sortes, et tout droit s'y rapportant (ci-après, ensemble, les «Investissements»), créés, émis ou garantis par toutes sociétés, banques, associations, sociétés en commandite ou personnes, ou émis ou garantis par tous États, organismes, autorités ou personnes publiques, sans restriction géographique;

4.2 faire l'acquisition d'Investissements par voie de souscription, d'adjudication, d'achat, d'échange, de souscription ou autre, entièrement libérés ou non, sous réserve (le cas échéant) des conditions qui pourront être jugées pertinentes;

4.3 exercer l'ensemble des droits et pouvoirs conférés par la propriété de tout Investissement ou en découlant;

4.4 prêter ou céder tout Investissement selon les termes fixés par les Gérants et proposer des prestations de gestion, d'administration, de surveillance et de conseil pour ou relativement à toute société dans laquelle la Société a un intérêt, selon les termes qui pourront être jugés pertinents;

4.5 emprunter des fonds de toutes les manières autorisées par le Droit Applicable, et les garantir ou garantir le remboursement ou l'exécution de toute dette, créance, contrat, garantie ou autre forme d'engagement, supporté ou conclu par la Société, et plus particulièrement par l'émission d'obligations garanties par tout ou partie du patrimoine de la Société (présent ou à venir), y compris son capital non appelé, et acheter, racheter ou rembourser lesdits titres;

4.6 prêter et avancer des fonds ou consentir des crédits à des personnes physiques ou morales, et garantir et consentir des garanties ou des indemnités relativement au paiement de fonds ou à l'exécution de contrats ou obligations par toute société ou entreprise associée, faisant partie du même groupe de sociétés, que la Société y tire un bénéfice direct ou indirect ou non, ou par toute personne physique ou morale, et procéder au remboursement de fonds prêtés ou avancés à toute personne physique ou morale, de toute créance contractée par une personne physique ou morale, et aider toute personne physique ou morale de toute autre manière;

4.7 acheter ou acquérir de toute autre manière, vendre, échanger, racheter, louer, hypothéquer, nantir, convertir, céder et négocier des biens mobiliers ou immobiliers (y compris, mais sans s'y limiter, tout aéronef);

4.8 émettre sur commission ou autrement, prendre, détenir, négocier et convertir des Investissements de toutes sortes;

4.9 conclure des partenariats, des ententes de partage de bénéfices, des concessions réciproques ou des accords de coopération avec toute personne physique ou morale, et promouvoir et contribuer à promouvoir, constituer, créer ou struc-

turer des sociétés, consortiums ou partenariats de toutes sortes, dans le but d'acquérir tout patrimoine et d'assumer tout passif de la Société, ou de promouvoir de manière directe ou indirecte l'objet de la Société, ou à toute autre fin jugée utile par la Société;

4.10 se porter garante, garantir, soutenir ou assurer l'exécution de tout ou partie des obligations de toute personne physique ou morale, qu'elle soit ou non liée ou affiliée à la Société de quelque manière que ce soit, par le biais d'un engagement personnel ou d'une hypothèque, d'une charge ou d'un privilège sur tout ou partie de l'activité, du patrimoine et des actifs présents ou futurs de la Société, y compris son capital non appelé, ou par tout autre moyen, à titre onéreux ou non;

4.11 tirer, émettre, accepter, endosser, escompter, négocier et délivrer des billets à ordre, lettres de change, connaissances et autres titres négociables ou cessibles;

4.12 conclure tout autre accord, signer tout document, et prendre toute autre mesure jugée nécessaire ou souhaitable par les Gérants relativement à ce qui précède, notamment tout accord portant sur le financement et l'acquisition des Investissements, et le maintien, la gestion et l'administration de la Société; et

4.13 exercer toute autre activité et accomplir toute action, de quelque nature que ce soit, jugée pertinente par les Gérants relativement à ce qui précède, ou pouvant, de l'avis des Gérants, bénéficier directement ou indirectement à la Société et, plus généralement, accomplir toute autre action jugée souhaitable ou nécessaire par les Gérants relativement aux objets mentionnés ci-dessus ou en vue de l'exercice de tout pouvoir de la Société.

4.14 Aux fins de l'interprétation du présent Acte Constitutif, de manière générale, et du présent Article 4, en particulier, aucun objet, aucune activité ni aucun pouvoir spécifié ou mentionné ne saurait être limité ou restreint par déduction ou référence à tout autre objet, activité ou pouvoir, ou au nom de la Société, ou par la juxtaposition d'au moins deux objets, activités ou pouvoirs. Il est en outre précisé qu'en cas d'ambiguïté relativement au présent Article ou à tout autre Article du présent Acte Constitutif, l'interprétation la plus large et la moins restrictive des objets, activités et pouvoirs de la Société est retenue.

5 La responsabilité de chaque Associé est limitée, le cas échéant, à la quotité impayée sur les parts sociales détenues par l'Associé concerné.

6 Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille dollars américains (50 000 USD), répartis en cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de zéro virgule un cent de dollar américain (0,001 USD) chacune et quarante-neuf millions neuf cent mille (49.900.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule un cent de dollar américain (0,001 USD) chacune.

7 La Société peut modifier sa forme sociale et poursuivre son activité en qualité de personne morale à responsabilité limitée constituée selon le droit d'un autre pays que les Îles Caïmans, et se désimmatriculer aux Îles Caïmans.

8 Les termes portant une majuscule mais non définis dans le présent Acte Constitutif ont le sens qui leur est donné dans les Statuts de la Société.

STATUTS (ARTICLES OF ASSOCIATION) MODIFIÉS ET REFORMULÉS

(Adoptés par résolution spéciale le 16 septembre 2015)

1. Interprétation.

1.1 Aux fins des présents Statuts, le Tableau A de la Première Annexe à la Loi sur les Sociétés n'est pas applicable, et les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-après, sauf si le contexte impose une autre interprétation:

«Acte Constitutif»	désigne l'acte constitutif de la Société.
«Associé»	désigne toute personne ayant accepté de devenir Associé de la Société et l'étant toujours, et dont le nom est inscrit sur le Registre des Associés de la Société.
«Commissaire aux Comptes»	désigne la personne exerçant, le cas échéant, les fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
«Consolidation»	désigne le regroupement de deux Sociétés Constituantes au moins en une Société Consolidée, et l'acquisition de leur activité, de leur actif et de leur passif par la Société Consolidée.
«Dividende»	désigne tous dividendes (acompte ou solde) versés sur les Parts Sociales conformément aux Statuts.
«Document Electronique»	désigne un document traité et conservé par voie électronique.
«Droit Applicable»	désigne la Loi de 1915 et la Loi sur les Sociétés.
«Fusion»	désigne la fusion de deux sociétés constituantes au moins et l'acquisition de leur activité, de leur actif et de leur passif par la Société Absorbante.
«Loi de 1915»	désigne la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Loi sur les Sociétés»	désigne la Loi sur les sociétés (Companies Law) des Îles Caïmans, révisée en 2013.

«Loi sur les Transactions Electroniques»	désigne la Loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law) des Îles Caïmans, révisée en 2003.
«Part Sociale»	désigne une part sociale de la Société, y compris une Part Sociale Ordinaire de Catégorie A et une Part Sociale Ordinaire de Catégorie B.
«Part Sociale Ordinaire de Catégorie A»	désigne une Part Sociale du capital de la Société, d'une valeur nominale de zéro virgule un cent de dollar américain (0,001 USD), désignée comme une Part Sociale Ordinaire de Catégorie A.
«Part Sociale Ordinaire de Catégorie B»	désigne une Part Sociale du capital de la Société, d'une valeur nominale de zéro virgule un cent de dollar américain (0,001 USD), désignée comme une Part Sociale Ordinaire de Catégorie B.
«Part Sociale Propre»	désigne une Part Sociale détenue en propre par la Société, conformément au Droit Applicable.
«Registre des Associés»	désigne le registre des Associés tenu conformément au Droit Applicable, comprenant (sauf indication contraire) tout registre annexe ou tout double du registre des Associés.
«Résolution Ordinaire»	désigne une résolution adoptée par les Associés représentant plus de la moitié des Parts Sociales avec droit de vote émises par la Société, votant en personne ou, dans les cas autorisés, par procuration, au cours d'une assemblée générale et désigne également une résolution écrite adoptée à l'unanimité. Le nombre de voix auxquelles chaque Associé peut prétendre en vertu des présents Statuts est pris en compte lors du calcul de la majorité au cours d'un scrutin.
«Résolution Spéciale»	désigne une résolution adoptée à la majorité des Associés représentant les trois-quarts au moins des parts sociales avec droit de vote émises par la Société, votant en personne ou, dans les cas autorisés, par procuration, au cours d'une assemblée générale, dont l'avis de convocation précise l'intention de proposer l'adoption d'une résolution spéciale et désigne également une résolution écrite adoptée à l'unanimité.
«Sceau»	désigne le sceau commercial de la Société, y compris toute copie de celui-ci.
«Siège Social»	désigne le siège social de la Société à un moment donné.
«Signataire»	désigne le signataire de l'Acte Constitutif, Associé fondateur de la Société.
«Société Absorbante»	désigne la Société constituante restante, dans laquelle une ou plusieurs Sociétés constituantes sont fusionnées.
«Société Consolidée»	désigne la nouvelle société résultant de la Consolidation de deux Sociétés Constituantes au moins.
«Société Constituante»	désigne une société participant à une Fusion ou une Consolidation avec une ou plusieurs autres sociétés.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

(a) le singulier comprend le pluriel et vice versa;

(b) le masculin renvoie indistinctement au féminin;

(c) le terme «personne» renvoie à une personne physique, à une société de capitaux ou à tout autre type de personne morale;

(d) les expressions «écrit» et «par écrit» sont réputées inclure tous les modes de représentation ou de reproduction de mots sous une forme lisible, y compris sous la forme d'un Document Electronique;

(e) l'emploi de l'indicatif dans une phrase lui confère un sens impératif, et l'emploi du verbe «pouvoir» lui confère un sens facultatif;

(f) toute référence à une disposition légale ou à un règlement constitue une référence à sa version modifiée, rééditée ou remplacée;

(g) toute proposition commençant par les expressions «y compris», «notamment», «en particulier» ou toute autre expression similaire est réputée être incluse à des fins d'illustration uniquement, et ne pas limiter le sens des mots qui l'accompagnent;

(h) l'expression «et/ou» est utilisée pour signifier «et» et «ou». L'utilisation de «et/ou» dans certains cas ne saurait restreindre ou modifier l'utilisation des conjonctions de coordination «et» ou «ou» dans d'autres cas. La conjonction de coordination «ou» ne saurait être interprétée de manière exclusive, et la conjonction de coordination «et» ne saurait être interprétée comme imposant une conjonction (dans chaque cas, sauf si le contexte le requière différemment);

(i) les intitulés sont insérés afin de faciliter la lecture des présents Statuts et n'ont aucune incidence sur leur interprétation;

(j) toute obligation de remise de documents prévue par les présents Statuts est réputée inclure les Documents Electroniques;

(k) tout document, y compris les présents Statuts, devant être signé en vertu des présentes, peut être signé par voie électronique, conformément à la législation applicable, notamment la Loi sur les Transactions Electroniques;

(l) les articles 8 et 19(3) de la Loi sur les Transactions Electroniques ne sont pas applicables;

(m) le recours à l'expression «jours francs» relativement à un délai de notification signifie que ladite période s'entend à l'exclusion du jour de réception réputée ou avérée et du jour concerné par ladite notification ou de la date de prise d'effet de ladite notification; et

(n) le terme «titulaire» relativement à une Part Sociale désigne une personne dont le nom est inscrit au Registre des Associés en qualité de titulaire de ladite Part Sociale.

2. Commencement de l'activité.

2.1 La Société peut commencer son activité à compter de sa date de constitution, dès que les Gérants le jugeront opportun.

2.2 Les Gérants peuvent utiliser le capital ou d'autres fonds de la Société pour régler les dépenses engagées dans le cadre de la constitution et de l'établissement de la Société, y compris les frais d'immatriculation.

3. Droit applicable. La Société est régie (i) par le droit des Îles Caïmans, applicable aux sociétés constituées aux Îles Caïmans et y ayant leur siège social, et (ii) par le droit du Grand-Duché de Luxembourg (et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) relativement au lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Émission de Parts Sociales.

5.1 Sous réserve, le cas échéant, des stipulations de l'Acte constitutif et sans préjudice de tout droit attaché aux Parts Sociales existantes, les Associés peuvent attribuer ou émettre des Parts Sociales (ou des rompus de Parts Sociales), attribuer des options de souscription de Parts Sociales ou disposer des Parts Sociales de toute autre manière, et y attacher, le cas échéant, des restrictions, droits préférentiels, différés ou autres, en relation avec du Dividende ou toute autre distribution, un vote, un retour sur capital ou autre, en faveur des personnes de leur choix, aux dates et selon les modalités qu'ils jugeront appropriées, et les modifier (sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés et des stipulations des présents Statuts).

5.2 La Société n'émet pas de Parts Sociales au porteur.

5.3 Les Parts Sociales émises doivent toujours être entièrement libérées.

6. Registre des Associés.

6.1 La Société tient ou fait tenir le Registre des Associés conformément au Droit applicable.

6.2 Les Gérants peuvent décider de créer un ou plusieurs registres annexes, conformément à la Loi sur les Sociétés. En vertu du droit des Îles Caïmans, les Gérants peuvent également désigner le registre constituant le registre principal des Associés et le ou les registres annexes, et modifier son choix, le cas échéant.

6.3 En vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, le registre des Associés principal est conservé dans le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société.

7. Fixation de la date d'enregistrement.

7.1 Afin d'établir la liste des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou aux assemblées générales ajournées, ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes ou à toute autre forme de distribution, ou d'identifier des Associés à toute autre fin, les Gérants peuvent fixer, par anticipation ou rétroactivement, une date d'arrêt du Registre des Associés pour la détermination des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou aux assemblées générales ajournées, ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes ou à toute autre forme de distribution, ou d'identifier des Associés à toute autre fin.

7.2 À défaut d'une date de registre arrêtée pour la détermination des Associés pouvant être convoqués ou ayant le droit de voter aux assemblées générales ou des Associés pouvant prétendre au versement de Dividendes, la date retenue est la date d'envoi de la convocation à l'assemblée générale concernée ou la date d'adoption de la résolution des Gérants approuvant la distribution d'un dividende, selon le cas. La liste des Associés pouvant voter au cours d'une assemblée générale, établie conformément au présent Article par les Gérants, reste valable en cas d'ajournement.

8. Certificats de Parts Sociales.

8.1 Un Associé peut uniquement obtenir un certificat de Parts Sociales si les Gérants décident d'en émettre. Dans un tel cas, c'est aux Gérants qu'il revient également de déterminer la forme des certificats de Parts Sociales ainsi émis. Les certificats de Parts Sociales ainsi émis sont signés par un ou plusieurs Gérants ou par toute autre personne autorisée par les Gérants. Les Gérants peuvent autoriser l'émission de certificats portant une ou plusieurs signature(s) apposée(s) mécaniquement. Tous les certificats de Parts Sociales doivent être numérotés de manière consécutive ou identifiés de toute autre manière, et préciser les Parts Sociales auxquelles ils font référence. Tous les certificats restitués à la Société en vue d'une cession sont annulés et, sous réserve des stipulations des présents Statuts, aucun nouveau certificat ne peut être émis jusqu'à ce que l'ancien certificat, représentant un nombre similaire de Parts Sociales de même type, soit restitué et annulé.

8.2 La Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat au titre de Parts Sociales détenues conjointement par plusieurs personnes. La remise d'un certificat à l'un des titulaires desdites Parts Sociales vaut pour les autres titulaires.

8.3 Un certificat endommagé, détérioré, usé, perdu ou détruit peut être renouvelé selon les conditions fixées en matière de preuve et d'indemnité, et, le cas échéant, moyennant paiement des dépenses raisonnablement encourues par la Société

pour vérifier les preuves fournies, sur instruction des Gérants, ainsi que (en cas de détérioration ou d'usure) sur remise de l'ancien certificat.

8.4 Chaque certificat de Parts Sociales envoyé conformément aux Statuts l'est aux risques de l'Associé ou de la personne à laquelle il est destiné. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de perte ou de retard de livraison d'un certificat de Part Sociale.

9. Cession des Parts Sociales.

9.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

9.2 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés qu'avec le consentement des Associés, par voie de Résolution Spéciale.

9.3 La cession des Parts Sociales fait l'objet d'un instrument écrit et signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire, et est notifiée à la Société, ou validée par celle-ci. Le cédant reste le titulaire de la Part Sociale ainsi cédée jusqu'à l'inscription du nom du cessionnaire dans le Registre des Associés.

10. Rachat ou restitution de Parts Sociales.

10.1 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, la Société peut émettre des Parts Sociales devant être rachetées ou pouvant être rachetées au choix de l'Associé concerné ou de la Société, sous réserve du consentement des Associés donné par voie de Résolution Spéciale.

10.2 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (y compris des Parts Sociales rachetables) de la manière et selon les modalités dont les Gérants et l'Associé concerné pourront convenir.

10.3 La Société peut effectuer les paiements dus au titre du rachat de ses propres Parts Sociales de toutes les manières autorisées par le Droit Applicable, en prélevant notamment les fonds nécessaires sur son capital.

10.4 Les Gérants peuvent accepter la restitution sans contrepartie de toute Part Sociale entièrement libérée.

11. Parts Sociales propres.

11.1 Les Gérants peuvent, avant la date d'achat, de rachat ou de restitution d'une Part Sociale, décider de sa détention en tant que Part Sociale Propre.

11.2 Les Gérants peuvent décider d'annuler ou de céder une Part Sociale Propre sous condition des et conformément aux stipulations des Articles 5.1 et 9.

12. Modification des droits attachés aux Parts Sociales.

12.1 Si, à tout moment, le capital social de la Société est réparti en différentes catégories de Parts Sociales, les droits attachés à une catégorie donnée peuvent uniquement être modifiés, en totalité ou en partie, (i) par voie de Résolution Spéciale et (ii) avec le consentement écrit de tous les titulaires de Parts Sociales émises de la catégorie concernée, ou par adoption d'une résolution par la majorité des titulaires représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales émises de ladite catégorie, lors d'une assemblée distincte des titulaires de Parts Sociales de la catégorie concernée. L'ensemble des stipulations des Statuts applicables aux assemblées générales s'appliquent mutatis mutandis aux réunions de ce type.

12.2 Aux fins de toute assemblée distincte des détenteurs d'une catégorie de Parts Sociales donnée, les Gérants peuvent considérer que deux catégories de Parts Sociales ou plus, voire la totalité des Parts Sociales, représentent une seule catégorie de Parts Sociales, s'ils considèrent que l'effet des modifications proposées sera le même pour toutes les catégories concernées, mais ils doivent, dans tous les autres cas, les traiter comme des catégories de Parts Sociales distinctes.

12.3 Les droits conférés aux titulaires de Parts Sociales d'une quelconque catégorie auxquelles des droits préférentiels ou autres sont attachés ne sauraient, sauf stipulation contraire expressément prévue dans les conditions d'émission desdites Parts Sociales, être modifiés suite à la création ou à l'émission d'autres Parts Sociales de même rang.

13. Commission sur la cession des Parts Sociales. La Société peut, dans la mesure autorisée par le Droit Applicable, verser à toute personne une commission en espèces, en contrepartie de la souscription de Parts Sociales par celui-ci, ou de son engagement de souscrire (de manière absolue ou conditionnelle) des Parts Sociales, de la souscription de Parts Sociales par d'autres personnes ou de son engagement d'obtenir d'autres personnes qu'elles souscrivent (de manière absolue ou conditionnelle) des Parts Sociales. La Société peut également verser les frais de courtage que la loi l'autorise à verser relativement à l'émission de Parts Sociales.

14. Non-reconnaissance des fiducies. La Société n'est aucunement tenue de reconnaître de quelque manière que ce soit (même lorsqu'elle en est informée) tout intérêt en equity, éventuel, futur ou partiel relativement à une Part Sociale ou (sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire du Droit Applicable) tout droit afférent à une Part Sociale autre que le droit absolu du titulaire d'une Part Sociale de pouvoir y prétendre dans son intégralité.

15. Transmission de Parts Sociales.

15.1 En cas de décès d'un Associé, ses héritiers légitimes, son conjoint survivant ou ses autres héritiers légitimes sont les seules personnes reconnues par la Société comme ayant un droit quelconque sur ses Parts Sociales, et deviennent Associés de la Société. La succession d'un Associé décédé n'est donc pas libérée de toute obligation lui incombant à l'égard des Parts Sociales dont il était le titulaire. Toute autre personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès d'un

Associé ne pourra devenir Associé de la Société que si les Associés détenant les trois-quarts au moins des Parts Sociales détenues par les personnes lui survivant ont consenti à cette cession.

15.2 Toute personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès, à la liquidation, à la dissolution d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre (ou de toute autre manière, sauf par voie de cession), peut, sous réserve d'avoir produit les preuves demandées par les Gérants et adressé un avis écrit à la Société, choisir de devenir le titulaire de ladite Part Sociale ou désigner une autre personne en qualité de titulaire. Si ladite personne choisit de désigner une autre personne en qualité de titulaire, elle doit signer un acte de cession de la Part Sociale, et faire approuver ladite cession conformément aux stipulations de l'Article 8 des Statuts.

15.3 Une personne pouvant prétendre à une Part Sociale suite au décès, à la liquidation, à la dissolution d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre (ou de toute autre manière, sauf par voie de cession) peut prétendre aux mêmes Dividendes, autres distributions et autres avantages que ceux auxquels elle pourrait prétendre si elle était le titulaire de ladite Part Sociale. Elle ne peut toutefois pas exercer les droits conférés par sa qualité d'Associé au cours des assemblées générales de la Société avant de devenir titulaire de la Part Sociale concernée; les Gérants peuvent en outre exiger à tout moment de ladite personne qu'elle s'enregistre comme titulaire de la Part Sociale concernée ou qu'elle désigne un autre titulaire. En cas de non-respect de cette obligation dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception présumée ou avérée (déterminée conformément aux stipulations applicables des Statuts) de l'avis des Gérants lui enjoignant de le faire, les Gérants peuvent ne pas verser les Dividendes, distributions, primes et autres sommes dues au titre de la Part Sociale, jusqu'à ce que la personne concernée se soit conformée aux instructions figurant dans l'avis des Gérants.

16. Modification de l'Acte Constitutif, des Statuts et du capital.

16.1 Sous réserve, le cas échéant, du Droit Applicable, la Société peut, par Résolution Spéciale:

(a) augmenter son capital social du montant fixé par Résolution Spéciale, en y attachant les droits, priorités et privilèges fixés par l'assemblée générale;

(b) consolider et diviser tout ou partie de son capital social en Parts Sociales d'un montant supérieur à celui des Parts Sociales existantes;

(c) par subdivision de tout ou partie des Parts Sociales existantes, diviser tout ou partie de son capital social en Parts Sociales d'une valeur inférieure à celle fixée par l'Acte Constitutif ou en Parts Sociales sans valeur nominale;

(d) annuler toute Part Sociale que personne, à la date d'adoption de la Résolution Spéciale, n'a acceptée ou convenu d'accepter, et diminuer son capital social du montant des Parts Sociales ainsi annulées;

(e) changer de raison sociale;

(f) modifier ou compléter les Statuts;

(g) modifier ou compléter l'objet social, les pouvoirs ou tout autre élément stipulé dans l'Acte Constitutif; et

(h) réduire son capital ou sa réserve de rachat.

16.2 Toutes les nouvelles Parts Sociales créées conformément aux stipulations de l'Article qui précède sont soumises aux mêmes stipulations des Statuts que les Parts Sociales composant le capital social initial, en termes, notamment, de versement des appels, de privilèges, de transfert, de transmission et de déchéance.

17. Bureaux et établissements. Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, les Gérants peuvent, par voie de résolution, modifier l'adresse du Siège Social de la Société. Les Gérants peuvent également décider de l'ouverture et du maintien d'autres bureaux ou établissements par la Société.

18. Assemblées générales.

18.1 Toutes assemblées générales autres que les assemblées générales ordinaires annuelles doivent être comprises comme étant des assemblées générales extraordinaires.

18.2 La Société peut, mais n'est pas tenue (sauf si le Droit Applicable l'impose), d'organiser chaque année une assemblée générale ordinaire, qualifiée ainsi dans l'avis de convocation. Le lieu et la date des assemblées générales ordinaires sont fixés par les Gérants ou, à défaut, au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (ou en tout autre lieu situé dans le Grand-Duché de Luxembourg, fixé par les Gérants), le premier mercredi de chaque mois de mai, à 10 heures du matin.

Le cas échéant, le rapport des Gérants y est présenté.

18.3 Les Gérants peuvent convoquer une assemblée générale et, sur demande des Associés, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

18.4 Une demande d'Associés est une demande d'Associés détenant, à la date du dépôt de la demande, au moins dix pour cent du total de la valeur nominale des Parts Sociales émises avec droit de vote aux assemblées générales de la Société à cette date.

18.5 La demande des Associés doit préciser l'ordre du jour de l'assemblée générale et être signée par tous les Associés à l'origine de la demande, puis être déposée au Siège social de la Société ou à l'adresse où la Société a établi son lieu de gestion et d'administration centrale à Luxembourg. La demande peut comprendre plusieurs exemplaires d'un même document, chacun signé par un ou plusieurs Associés.

18.6 En l'absence de Gérants à la date de dépôt de la demande des Associés ou en l'absence de convocation par les Gérants dans un délai de vingt-et-un jours à compter de la date de dépôt de la demande des Associés en vue de la tenue d'une assemblée générale dans les vingt-et-un jours à l'issue du premier délai de vingt-et-un jours, les Associés à l'origine de la demande, ou toute partie d'entre eux représentant plus de la moitié du capital social total émis de la Société, peuvent convoquer eux-mêmes une assemblée générale, étant précisé toutefois qu'une telle assemblée générale devra être tenue au plus tard à l'issue d'un délai de trois mois à compter de l'expiration de ladite période de vingt-et-un jours.

18.7 Les modalités de convocation aux assemblées générales convoquées par des Associés doivent être identiques, dans toute la mesure du possible, aux modalités de convocation aux assemblées générales convoquées par les Gérants.

19. Convocation aux assemblées générales.

19.1 Les assemblées générales sont convoquées moyennant un préavis d'au moins cinq jours francs. L'avis de convocation précise le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale. L'ordre du jour est précisé de la manière stipulée ci-après ou de toute autre manière fixée par la Société, étant toutefois précisé qu'une assemblée générale est réputée avoir été valablement convoquée, que l'avis de convocation prévu par la présente Clause ait été adressé ou non aux Associés et que les stipulations des présents Statuts relatives aux assemblées générales aient été respectées ou non, si tous les Associés autorisés à participer aux assemblées générales et à y voter en conviennent.

19.2 La non-convocation accidentelle d'une personne fondée à recevoir un avis de convocation à une assemblée générale, ou la non-réception d'un tel avis de convocation, ne saurait avoir pour effet d'invalider l'assemblée générale concernée.

20. Délibérations des assemblées générales.

20.1 Aucune question ne pourra être traitée lors d'une assemblée générale si le quorum requis n'est pas atteint à ce moment. L'assemblée délibère valablement lorsque deux Associés sont présents (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représentés, sauf si la Société compte un seul Associé autorisé à voter au cours de ladite assemblée générale. Dans un tel cas, l'assemblée délibère valablement lorsque ledit Associé est présent (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représenté.

20.2 Une personne peut assister à une assemblée générale par téléconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Toute personne participant à une assemblée générale par un tel moyen est réputée y être présente.

20.3 Une résolution (y compris une Résolution Spéciale) écrite (en un ou plusieurs exemplaires) signée par ou pour le compte de la totalité des Associés (ou, le cas échéant, par les représentants dûment autorisés des Associés n'étant pas des personnes physiques) pouvant être convoqués aux assemblées générales, y assister et y voter, a la même valeur qu'une résolution adoptée au cours d'une assemblée générale dûment convoquée et tenue.

20.4 Lorsque que le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de commencement prévue d'une assemblée ou cesse de l'être à tout moment par la suite, l'assemblée est dissoute (en cas d'assemblée générale convoquée sur demande des Associés) ou ajournée (dans tous les autres cas) aux mêmes jour, lieu et heure, la semaine suivante, ou à toute autre date et/ou heure et/ou en tout autre lieu fixé par les Gérants. Une assemblée ainsi ajournée peut délibérer valablement, même si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de commencement ainsi fixée.

20.5 Les Gérants peuvent nommer le président de l'assemblée générale à tout moment avant l'heure de commencement prévue. À défaut, la présidence est assurée par le président du conseil de gérance. En l'absence de président, ou si le président ne peut être présent dans les quinze minutes suivant l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou refuse d'agir ès qualité, les Gérants présents élisent le président de l'assemblée parmi eux.

20.6 Si aucun Gérant n'accepte d'agir en qualité de président, ou si aucun Gérant n'est présent dans les quinze minutes suivant l'heure de commencement prévue de l'assemblée, les Associés présents élisent le président parmi eux.

20.7 Le président peut, avec l'accord des participants à une assemblée délibérant valablement (et doit, si les participants lui en font la demande) reporter l'assemblée à une autre date ou en un autre lieu, étant précisé, toutefois, que seuls les points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée initiale et restant à traiter peuvent être traités au cours d'une assemblée ainsi ajournée.

20.8 Une assemblée générale ajournée de trente jours ou plus doit être convoquée selon les mêmes modalités que l'assemblée initiale. Il est inutile de respecter les modalités de convocation aux assemblées générales pour une assemblée générale ajournée de moins de trente jours.

20.9 Les résolutions proposées au vote au cours d'une assemblée générale font l'objet d'un vote à main levée sauf si, avant le vote à main levée ou au moment de la déclaration des résultats du vote à main levée, le président exige la tenue d'un scrutin, ou si un ou plusieurs Associés présents (soit en personne, si l'Associé concerné est une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représentés, détenant au moins dix pour cent de la valeur nominale des Parts Sociales conférant à leur titulaire un droit de vote au cours de l'assemblée, exigent la tenue d'un scrutin.

20.10 Sauf lorsqu'un scrutin est exigé et que la demande n'est pas retirée, une déclaration du président attestant qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité ou à une majorité donnée, ou perdue ou non adoptée à une majorité donnée; une mention à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée constitue une preuve suffisante de l'adoption de ladite résolution sans preuve du nombre ou de la part de votes exprimés en sa faveur ou à son encontre.

20.11 Une demande de scrutin peut être retirée.

20.12 Les scrutins sont organisés selon les modalités fixées par le président sauf s'ils portent sur l'élection d'un président ou sur l'ajournement d'une assemblée, et les résultats obtenus sont réputés constituer une résolution de l'assemblée générale au cours de laquelle le scrutin a été demandé.

20.13 Tout scrutin portant sur l'élection du président ou sur l'ajournement d'une assemblée est organisé immédiatement. Un scrutin portant sur un autre point est organisé aux lieu, heure et date fixés par le président de l'assemblée générale. Les autres points à l'ordre du jour sans rapport avec l'objet du scrutin peuvent être traités avant la tenue du scrutin.

20.14 En cas d'égalité des voix au cours d'un vote à main levée ou d'un scrutin, le président dispose d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante, uniquement si celui-ci a été choisi par les Associés.

21. Vote des Associés.

21.1 Chaque Associé présent (soit en personne, s'il s'agit d'une personne physique, soit, dans le cas contraire, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou représenté dispose d'une voix en cas de vote à main levée, et d'une voix pour chaque Part Sociale dont il est titulaire en cas de scrutin. Sous réserve des stipulations de l'Article 16, une résolution est valablement adoptée au cours d'une assemblée générale lorsqu'elle est approuvée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social émis avec droit de vote de la Société.

21.2 Tout Associé ne se trouvant pas en possession de ses facultés mentales, ou à l'égard duquel un tribunal compétent s'est prononcé en la matière, est autorisé à exercer son droit de vote dans le cadre d'un vote à main levée ou d'un scrutin, par le biais de son comité, de son administrateur, de son curateur aux biens ou de toute autre personne nommée par ledit tribunal, lequel est également autorisé à voter par procuration.

21.3 Seuls les Associés dont le nom figure sur le Registre des Associés à la date d'arrêté du registre sont autorisés à y voter.

21.4 Le droit d'un votant de participer à un vote à main levée ou à un scrutin ne peut être remis en cause qu'au titre de l'assemblée générale ou de l'assemblée générale ajournée au cours de laquelle le vote ainsi contesté est tenu. La voix dudit votant reste valable au titre de tout autre vote ou scrutin non contesté tenu au cours de l'assemblée concernée. Toute objection formulée en temps utile conformément au présent Article doit être portée à la connaissance du président, dont la décision est définitive et sans appel.

21.5 Les voix peuvent être exprimées en personne (ou, si l'Associé n'est pas une personne physique, en la personne de son représentant dûment autorisé) ou par procuration lors d'un vote à main levée ou d'un scrutin. Un Associé peut désigner un ou plusieurs fondés de pouvoir ou un même fondé de pouvoir en vertu d'une ou plusieurs procurations, en vue d'être représenté à une assemblée et y voter. Lorsqu'un Associé nomme plusieurs fondés de pouvoir, il doit préciser dans la procuration quel fondé de pouvoir est autorisé à voter à main levée et le nombre de Parts Sociales au titre desquelles chaque fondé de pouvoir est autorisé à exercer son droit de vote.

21.6 En cas de scrutin, un Associé détenant plus d'une Part Sociale n'est pas tenu d'exercer la totalité de ses droits de vote de la même manière relativement à une résolution et peut par conséquent exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales en faveur d'une résolution ou contre celle-ci et/ou s'abstenir d'exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales; en outre, sous réserve des termes de la procuration le désignant comme fondé de pouvoir, un fondé de pouvoir nommé en vertu d'une ou plusieurs procurations peut exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales qu'il représente, en faveur d'une résolution ou contre celle-ci, et/ou s'abstenir d'exercer les droits de vote attachés à une, plusieurs ou toutes les Parts Sociales qu'il représente.

22. Procurations.

22.1 La procuration désignant un fondé de pouvoir est faite par écrit et signée de la main du mandant ou de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si le mandant n'est pas une personne physique, de la main de son représentant dûment autorisé. Le fondé de pouvoir peut ne pas être Associé de la Société.

22.2 Les Gérants peuvent, dans la convocation à toute assemblée ou assemblée ajournée, ou dans tout formulaire de procuration envoyé par la Société, préciser la manière dont la procuration doit être déposée ainsi que le lieu et l'heure (ne pouvant être ultérieure à l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée au titre de laquelle la procuration est émise) de dépôt des procurations. À défaut de telles instructions de la part des gérants dans le formulaire de procuration convoquant l'assemblée générale ou l'assemblée générale ajournée ou dans un formulaire de procuration émis par la Société, la procuration doit être déposée en main propre au Siège Social de la Société ou dans le lieu où la Société a établi ses activités de gestion et son administration centrale à Luxembourg au plus tard 48 heures avant l'heure de commencement prévue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée au cours de laquelle la personne désignée dans la procuration entend exercer les droits de vote conférés par ladite procuration.

22.3 En tout état de cause, les Associés peuvent déclarer toute procuration valablement déposée.

22.4 La procuration peut revêtir toute forme communément admise (ou toute autre forme approuvée par les Gérants) et peut être rédigée de façon à être valable pour une assemblée unique ou une assemblée ajournée donnée, ou jusqu'à sa révocation. Une procuration est réputée conférer le pouvoir de demander un scrutin, d'approuver une demande de scrutin ou d'y participer.

22.5 Les voix exprimées conformément aux termes d'une procuration sont valables même en cas de décès du mandant ou de perte de ses facultés mentales, ou en cas de révocation de la procuration ou du pouvoir en vertu duquel la procuration a été signée, ou de cession de la Part Sociale concernée, sauf si la Société reçoit par écrit, au Siège Social de la Société, avant le début de l'assemblée générale ou de l'assemblée ajournée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée, un avis l'informant d'un tel événement.

23. Sociétés Associées. Les Associés qui ont la forme d'une société ou toute autre forme d'une personne non physique peuvent, conformément aux stipulations de leurs documents constitutifs ou, à défaut, conformément à toute résolution adoptée à cet effet par leurs gérants ou leur organe de direction, autoriser la personne de leur choix à agir en qualité de représentant au cours de toute assemblée générale de la Société ou de toute assemblée réunissant une certaine catégorie d'Associés. La personne ainsi désignée est fondée à exercer, pour le compte de la société qu'elle représente, les mêmes pouvoirs que si elle était une personne physique.

24. Parts Sociales sans droit de vote. Les droits de vote attachés aux Parts Sociales de la Société détenues en usufruit par la Société ne peuvent être exercés, directement ou indirectement, au cours des assemblées générales de la Société et ne sont pas pris en compte aux fins du calcul du nombre total de Parts Sociales émises.

25. Gérants. La Société comprend un conseil de gérance composé d'une personne au moins (hors Suppléants). La Société peut augmenter ou réduire le nombre de Gérants par voie de Résolution Spéciale. Les premiers Gérants de la Société sont désignés par écrit par le Signataire ou nommés par voie de résolution adoptée par celui-ci.

26. Pouvoirs des Gérants.

26.1 Sous réserve des dispositions du Droit Applicable, des stipulations de l'Acte Constitutif et des Statuts, l'activité de la Société est gérée par les Gérants, qui sont autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société conformément à son objet social. Aucune modification de l'Acte Constitutif ou des Statuts, ni aucune instruction à cet effet ne saurait avoir pour effet d'invalider tout acte antérieur des Gérants qui aurait été valable en l'absence d'une telle modification ou instruction. Le conseil de gérance peut exercer tous les pouvoirs à sa disposition lorsqu'il est valablement convoqué et que le quorum est atteint.

26.2 Les chèques, billets à ordres, effets de commerce, lettres de change et autres instruments négociables ou cessibles, ainsi que les récépissés de paiements en faveur de la Société, sont signés, tirés, acceptés, endossés ou délivrés de toute autre manière, selon le cas, conformément aux modalités fixées par résolution des Gérants.

26.3 Dans la mesure autorisée par le Droit Applicable, les Gérants peuvent exercer l'ensemble des pouvoirs de la Société en vue d'emprunter des fonds, d'hypothéquer ou d'engager l'activité, son patrimoine et ses actifs (présents et futurs), et tout ou partie de son capital non appelé, et d'émettre des obligations non garanties, des titres obligataires, des hypothèques, des obligations et tout autre titre, soit directement, soit en garantie d'une créance, d'un élément de passif ou d'une obligation de la Société ou d'un tiers.

27. Nomination et révocation des Gérants.

27.1 La Société peut, par voie de Résolution Ordinaire, nommer un Gérant ou le révoquer.

27.2 Les Gérants peuvent nommer une personne de leur choix pour occuper un mandat de Gérant vacant. Dans un tel cas, la nomination doit être confirmée lors de l'assemblée générale des Associés suivante, sans préjudice de leur droit de refuser la nomination proposée et de nommer un autre Gérant.

28. Vacance d'un mandat de gérant. Un mandat de Gérant est réputé vacant lorsque:

- (a) le Gérant informe la Société par écrit de sa démission; ou
- (b) le Gérant ne participe pas (et, afin d'éviter tout doute, n'est pas représenté par un Suppléant nommé par ses soins) à trois réunions consécutives du conseil de gérance et n'a pas obtenu de celui-ci une dispense spéciale, et les Gérants décident, par voie de résolution, que son absence vaut vacance; ou
- (c) le Gérant décède, se trouve en état de cessation de paiements ou conclut un accord ou un concordat avec ses créanciers; ou
- (d) le Gérant n'est pas, ou plus, en possession de l'ensemble de ses facultés mentales.

29. Délibérations des Gérants.

29.1 Les Gérants peuvent fixer le nombre de Gérants nécessaire pour délibérer valablement. À défaut, les Gérants peuvent délibérer valablement en présence de deux Gérants lorsque le Conseil de Gérance se compose de deux Gérants ou plus, et en présence d'un Gérant dans le cas contraire. Un Suppléant présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance est comptabilisé en vue du calcul du quorum en l'absence du Gérant l'ayant nommé. Un Gérant agissant également en qualité de Suppléant est comptabilisé deux fois en vue du calcul du quorum en cas d'absence du Gérant l'ayant nommé Suppléant.

29.2 Sous réserve des stipulations des Statuts, les Gérants peuvent fixer les modalités de délibération qu'ils jugent pertinentes. Les décisions sont prises par un vote à la majorité simple. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Tout Gérant ayant également la qualité de Suppléant dispose, en l'absence du Gérant l'ayant nommé Suppléant, d'un droit de vote distinct du sien afin de pouvoir voter au nom du Gérant l'ayant nommé Suppléant.

29.3 Une personne peut assister à une réunion du conseil de gérance ou de l'un de ses comités par téléconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles de manière simultanée. Une personne participant à une réunion par un tel moyen est réputé y être présent. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est réputée se tenir dans le lieu où se trouve le président au début de la réunion.

29.4 Une résolution écrite (en un ou plusieurs exemplaires) signée par l'ensemble des Gérants ou des membres d'un comité de Gérants (étant précisé qu'un Suppléant peut y apposer sa signature pour le compte du Gérant l'ayant nommé, ainsi qu'en sa qualité de Gérant, s'il est également Gérant) produit les mêmes effets qu'une résolution adoptée au cours d'une réunion des Gérants ou de l'un de leurs comités, selon le cas, dûment convoquée et valablement tenue.

29.5 Un Gérant ou un Suppléant ou tout autre mandataire de la Société agissant sur instruction d'un Gérant ou d'un Suppléant peut convoquer une réunion des Gérants en adressant un avis de convocation écrit au moins deux jours avant la réunion à tous les Gérants et Suppléants, précisant l'ordre du jour de ladite réunion. Les Gérants (ou leurs Suppléants) peuvent toutefois renoncer à l'envoi d'un tel avis de convocation avant, pendant ou après la réunion concernée. L'ensemble des stipulations des Statuts relatives à l'envoi, par la Société, de convocations aux Associés, s'appliquent mutatis mutandis aux convocations aux réunions du conseil de gérance.

29.6 Les Gérants restant en fonctions (ou le Gérant unique restant en fonctions, le cas échéant) peuvent continuer à agir même en cas de vacance au sein du conseil de gérance. Toutefois, lorsque le nombre de Gérants devient inférieur au nombre fixé par les Statuts, le ou les Gérants restant en fonctions peuvent convoquer une assemblée générale de la Société mais ne peuvent prendre aucune autre décision.

29.7 Les Gérants peuvent élire un président du conseil de gérance et fixer la durée de son mandat. À défaut, ou lorsque le président est absent cinq minutes après l'heure de commencement prévue d'une réunion du Conseil de gérance, les Gérants présents peuvent choisir l'un d'entre eux pour agir en qualité de président.

29.8 Même s'il apparaît ultérieurement que la nomination d'un ou plusieurs Gérants ou Suppléants est viciée et/ou que tous les Gérants ou Suppléants, ou une partie d'entre eux, ne remplissent plus les conditions nécessaires pour exercer leurs fonctions et/ou ont quitté leurs fonctions et/ou ne disposaient pas d'un droit de vote, toutes les décisions du Conseil de gérance ou de ses comités (et de toute personne agissant en qualité de Suppléant) ont la même valeur que si les Gérants ou Suppléants concernés avaient été dûment nommés et/ou remplissaient toujours les conditions nécessaires pour exercer leurs fonctions et/ou n'avaient pas quitté leurs fonctions et/ou avaient disposé d'un droit de vote, selon le cas.

29.9 Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des présents Statuts, les Gérants doivent, à tout moment, tenir compte des stipulations de tout pacte d'associés éventuellement conclu par les Associés et/ou d'autres parties prenantes, associés ou affiliés directs ou indirects de la Société (tel que modifié, le cas échéant) dans la mesure où celui-ci s'applique à la Société.

30. Présomption de consentement. Un Gérant ou un Suppléant présent à une réunion du conseil de gérance est présumé avoir approuvé toute décision prise relativement à la Société au cours de celle-ci, sauf lorsqu'il fait inscrire son désaccord au procès-verbal de la réunion ou lorsqu'il informe par écrit la personne agissant en qualité de président ou de secrétaire de la réunion de son désaccord avant la fin de la réunion ou par lettre recommandée, immédiatement après la fin de la réunion. Un Gérant ou Suppléant ayant voté en faveur d'une telle décision ne peut exprimer son désaccord à son égard.

31. Intérêts des Gérants.

31.1 Un Gérant ou un Suppléant peut occuper un autre mandat ou une autre fonction rémunérée au sein de la Société (à l'exception des fonctions de commissaire aux comptes) pour la durée et selon des conditions de rémunération et autres fixées par les Associés ou les Gérants, selon le cas.

31.2 Un Gérant ou un Suppléant peut exécuter des prestations en faveur de la Société à titre professionnel, en son nom ou par le biais ou pour le compte de son entreprise, et son entreprise ou lui-même peut percevoir au titre des prestations ainsi exécutées la même rémunération que s'il n'était pas Gérant ou Suppléant de la Société.

31.3 Un Gérant ou un Suppléant peut exercer un mandat d'administrateur/gérant, de mandataire social ou tout autre type de mandat, ou détenir tout autre type d'intérêt, au sein d'une société soutenue par la Société ou dans laquelle la Société détient un intérêt en qualité d'actionnaire, de cocontractant ou en toute autre qualité. Un Gérant ou un Suppléant exerçant un tel mandat ou détenant un tel intérêt n'est aucunement tenu de rendre compte à la Société de la rémunération ou des autres avantages perçus au titre d'un tel mandat ou son intérêt dans une telle autre société.

31.4 Aucune personne ne saurait se trouver dans l'incapacité d'exercer un mandat de Gérant ou de Suppléant ou se trouver dans l'incapacité, de par son mandat, de conclure un contrat avec la Société, que ce soit en qualité de fournisseur ou d'acheteur, ou en toute autre qualité, et un tel contrat, ou tout autre contrat ou accord conclu par ou pour le compte de la Société, dans lequel un Gérant ou un Suppléant détient un intérêt quelconque ne saurait être évité. Par ailleurs, un Gérant ou Suppléant ayant conclu un tel contrat ou détenant un tel intérêt ne saurait être tenu de rendre compte, auprès de la Société, de tout bénéfice réalisé dans le cadre d'un tel contrat ou d'une telle opération du fait de son mandat, ou de la relation fiduciaire ainsi établie. Un Gérant (ou, en son absence, son Suppléant) peut exercer son droit de vote relativement à tout contrat ou opération dans lequel il détient un intérêt, dès lors qu'il divulgue la nature d'un tel intérêt au plus tard avant l'examen de la question ou la tenue du vote.

31.5 Un Gérant ou un Suppléant ayant un intérêt à titre personnel et non au titre de la Société ne peut participer aux délibérations ou voter sur tout point ou sur toute résolution s'y rapportant, ni être pris en compte en vue du calcul du quorum

lors de toute réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle les délibérations portent sur un tel point ou une telle résolution.

31.6 Un avis général établissant qu'un Gérant ou un Suppléant est associé, gérant, mandataire social ou salarié d'une entreprise ou d'une société et doit être considéré comme ayant un intérêt dans toute opération réalisée avec ladite entreprise ou société est suffisant aux fins du vote portant sur une résolution relative à toute opération ou contrat dans laquelle ou lequel il a un intérêt. Un avis spécial portant sur une opération particulière n'est pas nécessaire une fois l'avis général remis à la Société.

31.7 Un Gérant ayant un intérêt dans un point à l'ordre du jour ou dans une résolution devant faire l'objet d'un vote au cours d'une réunion du conseil de gérance doit en informer les autres Gérants conformément au Droit Applicable.

31.8 Les Gérants ne sont pas réputés détenir un intérêt personnel, par opposition à un intérêt au titre de la Société, dans un contrat ou une opération aux fins des Articles qui précèdent lorsque la décision des Gérants porte sur des opérations courantes, conclues dans des conditions normales de marché et/ou dans le cadre normal de l'activité de la Société.

32. Procès-verbaux. Les Gérants font inscrire, dans des registres prévus à cet effet, les procès-verbaux des réunions de la Société, des titulaires de toute catégorie de Parts Sociales et des Gérants, et des comités de Gérants ainsi que le nom des Gérants ou suppléants présents à chaque réunion.

33. Délégation des pouvoirs des Gérants.

33.1 Les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires, y compris leur pouvoir de sous-délégation, à un comité composé d'un ou plusieurs Gérants. Ils peuvent également déléguer à un directeur général, ou à un autre Gérant occupant également des fonctions de mandataire social, les pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires qu'ils jugent pertinents, étant précisé que les pouvoirs ainsi conférés à un directeur général sont automatiquement révoqués lorsque celui-ci cesse d'exercer les fonctions de Gérant. Une telle délégation de pouvoirs peut être soumise aux conditions fixées par les Gérants, et s'appliquer, soit conjointement, soit à l'exclusion de leurs propres pouvoirs, et être révoquée ou modifiée par les Gérants. Sous réserve desdites conditions, les délibérations des comités de Gérants sont régies par les Articles relatifs aux délibérations des Gérants, dans toute la mesure où ceux-ci peuvent s'appliquer.

33.2 Les Gérants peuvent constituer tous comités, agences ou conseils locaux, ou nommer toute personne en qualité de dirigeant ou de mandataire en vue de la gestion des affaires de la Société, ainsi que les membres desdits comités, agences ou conseils locaux. Lesdites nominations sont soumises aux conditions fixées par les Gérants, le cas échéant, et peuvent s'appliquer, soit conjointement, soit à l'exclusion de leurs propres pouvoirs, et être révoquées ou modifiées par les Gérants. Sous réserve desdites conditions, les délibérations de ces comités, agences ou conseils locaux sont régies par les Articles relatifs aux délibérations des Gérants, dans toute la mesure où ceux-ci peuvent s'appliquer.

33.3 Les Gérants peuvent nommer un mandataire de la Société, par mandat ou de toute autre manière, selon les conditions que les Gérants jugent pertinentes, sous réserve qu'une telle délégation de pouvoir ne les prive pas de leurs propres pouvoirs et qu'elle puisse être révoquée à tout moment par lesdits Gérants.

33.4 Les Gérants peuvent nommer, directement ou indirectement, par mandat ou de toute autre manière, une société, une entreprise, une personne ou un groupe de personnes, en qualité de mandataire ou de signataire autorisé de la Société, aux fins, pour la période et selon les conditions qu'ils jugent pertinentes, en lui conférant les pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires (ne pouvant être plus étendus que ceux conférés aux Gérants ou pouvant être exercés par ceux-ci en vertu des présents Statuts) qu'ils jugent nécessaires. Les Gérants peuvent assortir un tel mandat ou une telle nomination des conditions qu'ils pourront juger utiles afin de protéger les personnes traitant avec lesdits mandataires et signataires autorisés et à des fins de commodité, et peuvent également autoriser ledit mandataire ou signataire autorisé à déléguer tout ou partie des pouvoirs et pouvoirs discrétionnaires ainsi conférés.

33.5 Les Gérants peuvent nommer des mandataires sociaux (y compris, à des fins de clarté et sans que cela soit limitatif, un secrétaire) et fixer leurs conditions d'exercice, leurs fonctions et leur rémunération, ainsi que les conditions de révocation et de déchéance qu'ils jugent pertinents. Sauf stipulation contraire prévue dans son avis de nomination, un mandataire social de la Société peut être révoqué par résolution des Gérants ou des Associés. Un mandataire social peut démissionner à tout moment en informant la Société par écrit de sa décision.

34. Suppléants.

34.1 Un Gérant (mais pas un Suppléant) peut nommer par écrit un autre Gérant en qualité de Suppléant et révoquer par écrit un Suppléant ainsi nommé par lui. Un Suppléant nommé pour une réunion ou une résolution écrite particulière des Gérants est révoqué automatiquement à l'issue de ladite réunion ou de la signature de ladite résolution écrite, conformément aux stipulations de l'avis de nomination, le cas échéant.

34.2 Un Suppléant est en droit d'être convoqué à toutes les réunions des Gérants et des comités des Gérants dont le Gérant l'ayant nommé est membre, assister aux réunions auxquelles le Gérant l'ayant nommé n'est pas présent et y voter, signer toute résolution écrite des Gérants et, de manière générale, exercer toutes les fonctions du Gérant l'ayant nommé, lorsque celui-ci est absent.

34.3 Un Suppléant cesse d'être Suppléant lorsque le Gérant l'ayant nommé cesse d'être Gérant.

34.4 La nomination ou la révocation d'un Suppléant est notifiée à la Société au moyen d'un avis écrit signé par le Gérant à l'origine d'une telle nomination ou révocation, ou de toute autre manière approuvée par les Gérants.

35. Participation minimale. La Société au cours d'une assemblée générale peut fixer une participation minimale requise qui doit être détenue par un Gérant, mais à moins que et jusqu'à ce qu'une telle obligation de possession de Parts Sociales soit fixée, un Gérant n'est pas requis de détenir des Parts Sociales.

36. Rémunération des Gérants.

36.1 La rémunération des Gérants, le cas échéant, est fixée par les Associés. Les Gérants peuvent également prétendre au remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, d'hébergement et autres frais engagés dans le cadre de leur participation aux réunions du conseil de gérance ou de ses comités, aux assemblées générales de la Société, aux réunions des titulaires de certaines catégories de Parts Sociales ou d'obligations de la Société, ou dans le cadre de l'activité de la Société ou de l'exercice de leurs fonctions de Gérant, et/ou recevoir une indemnité forfaitaire à ce titre, fixée par les Associés, ou une combinaison d'une partie d'une de ces méthodes et une partie de l'autre.

36.2 Les Associés peuvent, par voie de résolution, accorder une rémunération complémentaire aux Gérants en contrepartie de prestations qui, de l'avis des Associés, dépassent le cadre normal de leurs activités. Les frais versés à un Gérant exerçant également des fonctions de conseil, de mandataire ou d'avocat pour le compte de la Société ou exécutant tout autre type de prestations professionnelles viennent en sus de la rémunération versée au titre de son mandat de Gérant.

37. Sceau.

37.1 La Société peut, sur décision des Gérants, disposer d'un Sceau. Le Sceau est utilisé uniquement sur décision des Gérants ou de l'un de leurs comités, sur autorisation des Gérants. Tout instrument portant le Sceau de la Société est signé par au moins un Gérant ou un mandataire social de la Société, ou par toute autre personne nommée par les Gérants à cette fin.

37.2 La Société peut disposer, hors des Îles Caïmans, d'une ou plusieurs reproductions du Sceau de la Société, chacune étant une reproduction exacte du Sceau de la Société et qui, si les Gérants le décident, doit porter la mention, sur sa face, de tous les lieux où il peut être utilisé.

37.3 Un Gérant ou un mandataire social, un représentant ou un mandataire de la Société peut, sans que le consentement des Gérants soit requis, apposer le Sceau de la Société sur sa signature, sur tout document de la Société devant être authentifié par lui au moyen du Sceau de la Société, ou devant être déposé auprès du Registre des Sociétés des Îles Caïmans ou d'ailleurs.

38. Dividendes, distributions et réserves.

38.1 Cinq pour cent du bénéfice net de la Société, calculé conformément au Droit Applicable, sont affectés à un fonds de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de la réserve légale atteindra un dixième du capital social nominal de la Société.

38.2 Sous réserve du Droit Applicable et des présents Statuts (y compris et sans limitation l'Article 38.3), la Société peut, par voie de Résolution Ordinaire, déclarer et décider de verser des Dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

38.3 Sous réserve du Droit Applicable et du présent Article 38, et sauf si droits attachés aux Parts Sociales n'en disposent autrement, le cas échéant, les Gérants peuvent décider de verser des acomptes sur Dividendes sur les Parts Sociales émises et d'autoriser leur paiement en fonds légalement disponibles de la Société, en se basant sur l'état de comptes indiquant que les fonds nécessaires sont disponibles, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut dépasser, selon le cas, le bénéfice réalisé depuis la clôture du dernier exercice comptable, majoré (a) des bénéfices reportés, (b) du montant de la prime d'émission et des réserves distribuables, et minoré (c) des pertes reportées et (d) des sommes devant être affectées à toute réserve à constituer en vertu du Droit Applicable ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme ainsi distribuée ne correspondant pas à des sommes effectivement disponibles pour distribution à la date de distribution peuvent être réclamées aux Associés concernés.

38.4 Un Dividende est réputé constituer un acompte sur Dividendes sauf si les termes de la résolution en vertu de laquelle ledit Dividende est décidé stipule spécifiquement qu'il s'agit du solde.

38.5 Nonobstant toute stipulation contraire des Statuts, les Gérants et/ou Associés, selon le cas, peuvent décider de verser des Dividendes ou tout autre type de distribution sur une catégorie de Parts Sociales uniquement et/ou de répartir leur paiement à leur convenance entre les différentes catégories de Parts Sociales, à chaque fois par une décision discrétionnaire des Gérants et/ou des Associés.

38.6 Les Dividendes et autres types de distributions sont versés en fonction de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par un Associé, sauf lorsque les droits attachés aux Parts Sociales concernées en disposent autrement. Une Part Sociale devant porter jouissance à compter d'une date donnée portera jouissance à compter de cette date.

38.7 Les Gérants peuvent déduire de tout Dividende ou autre distribution dû à un Associé l'ensemble des sommes (le cas échéant) dues par lui à la Société.

38.8 Les Gérants et/ou les Associés, selon le cas, peuvent décider de verser intégralement ou partiellement tout Dividende ou autre distribution en distribuant certains actifs et plus particulièrement (sans que cette liste soit limitative) en distribuant des parts, des actions, des obligations ou des titres de toute autre société, ou de toute autre manière et les Gérants et/ou les Associés peuvent régler toute difficulté relative à une telle distribution de la manière qu'ils jugeront utile, fixer la valeur desdits éléments d'actif ou de toute partie de ceux-ci en vue de leur distribution, et décider le versement de sommes en

numéraire en faveur de certains Associés en tenant compte de la valeur ainsi fixée, afin de respecter les droits de tous les Associés, et peuvent confier lesdits actifs à des trustees, à la convenance des Gérants et des Associés.

38.9 Les Dividendes et autres distributions peuvent être payés dans toute devise, sauf stipulation contraire prévue par les droits attachés aux Parts Sociales. Les Gérants peuvent fixer la base de conversion pour toute devise requise, et la répartition des coûts y afférents.

38.10 Les Gérants et/ou les Associés, selon le cas, peuvent, avant de décider de verser des Dividendes ou toute autre distribution, constituer une ou plusieurs provisions ou réserves qui pourront, à la discrétion des Gérants et/ou des Associés, être utilisées à l'accomplissement de l'objet de la Société et, entre-temps, à la discrétion des Gérants et/ou des Associés, être utilisées dans le cadre de l'activité de la Société.

38.11 Les Dividendes, autres distributions, intérêts ou autres fonds payables en numéraire relativement aux Parts Sociales peuvent être versés au titulaire par virement bancaire ou par chèque ou warrant envoyé par courrier à l'adresse enregistrée en son nom, ou à toute autre adresse indiquée par écrit par celui-ci. Les chèques ou warrants ainsi envoyés sont libellés à l'ordre de la personne à laquelle ils sont envoyés.

38.12 Les Dividendes et autres distributions ne portent pas intérêt au détriment de la Société.

38.13 Les Dividendes et autres distributions ne pouvant être versés à un Associé et/ou non réclamés dans un délai de six mois suivant la date d'échéance peuvent, à discrétion des Gérants, être versés sur un compte séparé au nom de la Société, au titre duquel la Société ne peut être nommée trustee, et les Dividendes ou autres distributions non versés constituent une créance en faveur de l'Associé concerné. Les créances relatives aux Dividendes et autres distributions non réclamés dans un délai de six années suivant leur date d'échéance sont éteintes et les sommes non versées sont restituées à la Société.

39. Capitalisation. Les Associés peuvent à tout moment capitaliser le solde créditeur de tout compte ou fonds de réserve de la Société (y compris le compte «primes d'émission» et le fonds de réserve de rachat) ou toute somme figurant au crédit du compte de résultats ou pouvant être distribuée, affecter une telle somme aux Associés dans les mêmes proportions que s'il s'était agi d'une distribution de bénéfices par versement de Dividendes ou de toute autre manière, et imputer de telles sommes pour leur propre compte en payant en totalité les Parts Sociales non émises pour affectation et distribution, créditées comme étant intégralement libérées, et entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus.

40. Livres de compte.

40.1 Les Gérants tiennent des livres de compte en bonne et due forme (y compris, le cas échéant, tous documents justificatifs importants, notamment les contrats et factures de la Société) relativement à toutes les sommes reçues et versées par la Société, précisant les circonstances dans lesquelles lesdites sommes ont été reçues et versées, ainsi que les ventes et achats de marchandises par la Société, son actif et son passif. Lesdits livres de comptes doivent être conservés au moins cinq années à compter de leur date d'établissement. Les livres de comptes ne sont pas réputés valablement tenus s'ils ne donnent pas une image fidèle de la situation de la Société et n'en expliquent pas ses opérations.

40.2 Les Gérants déterminent si et dans quelle mesure, quand, où, et en vertu de quelles conditions ou de quels règlements les comptes et registres de la Société doivent être mis à la disposition des Associés non-Gérants pour inspection et aucun Associé (non-Gérant) ne dispose du droit d'inspecter les comptes, livres, registres ou documents de la Société, sauf dans la mesure prévue par le Droit Applicable ou autorisée par les Gérants ou la Société en assemblée générale.

40.3 Les Gérants peuvent faire établir et présenter à l'assemblée générale les comptes de résultats, bilans, comptes du groupe (le cas échéant) et tout autre rapport ou compte tels que requis par la loi.

41. Vérification des comptes.

41.1 Les Associés peuvent nommer un Commissaire aux Comptes et en fixer le mandat.

41.2 Tout Commissaire aux Comptes de la Société est en droit de consulter à tout moment les livres, comptes et pièces de comptabilité de la Société et peut demander aux Gérants et aux mandataires sociaux de la Société les informations et les éclaircissements qu'ils jugent nécessaires en vue de l'exercice de leurs fonctions de Commissaires aux Comptes.

41.3 Lorsque le Droit Applicable l'impose, les Commissaires aux Comptes établissent un rapport sur les comptes de la Société au cours de leur mandat, lors de l'assemblée générale annuelle et en toute autre occasion à la demande des Gérants ou de toute assemblée générale des Associés.

42. Notifications.

42.1 Les notifications adressées par la Société à un Associé sont faites par écrit soit par remise en main propre ou soit par envoi par service de messagerie, courrier, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique à l'adresse figurant dans le Registre des Associés en regard de son nom (ou, en cas d'envoi par courrier électronique, à l'adresse électronique communiquée par l'Associé concerné). Les notifications envoyées d'un pays vers un autre sont envoyées par avion.

42.2 Les notifications adressées par service de messagerie sont réputées avoir été envoyées à la date de remise du pli au service de messagerie et sont réputées reçues le troisième jour (hors samedis, dimanches et jours fériés aux Îles Caïmans ou au Grand-Duché de Luxembourg) suivant la date de remise du pli au service de messagerie. Les notifications adressées par courrier sont réputées avoir été valablement envoyées une fois le pli, dûment libellé et affranchi, remis aux services postaux, et sont réputées reçues le cinquième jour (hors samedis, dimanches et jours fériés aux Îles Caïmans ou au Grand-Duché de Luxembourg) suivant la date d'envoi du pli. Les notifications adressées par télégramme, télex ou télécopie sont réputées avoir été valablement envoyées suite à leur envoi à l'Associé, et sont réputées avoir été reçues le jour de leur

transmission. Les notifications adressées par courrier électronique sont réputées avoir été envoyées à la date d'envoi du courrier à l'adresse de messagerie électronique fournie par son destinataire et sont réputées avoir été reçues le jour de leur envoi. Aucun accusé de réception n'est nécessaire.

42.3 La Société peut adresser des notifications à la ou aux personnes désignées à la Société comme pouvant prétendre à une ou plusieurs Parts Sociales suite au décès d'un Associé ou à l'introduction d'une procédure collective à son encontre, selon les modalités d'envoi prévues par les présents Statuts relativement aux autres types de notification. Dans un tel cas, les notifications sont envoyées à la ou aux personnes concernées en indiquant leur nom, ou le titre des représentants de l'Associé décédé ou de son administrateur judiciaire, ou toute indication de même nature, à l'adresse fournie à cette fin par les personnes prétendant pouvoir recevoir de telles notifications ou, au choix de la Société, de toute manière dont elles auraient pu être données si le décès ou l'introduction de la procédure collective n'avait pas eu lieu.

42.4 Les convocations aux assemblées générales sont adressées de toute manière autorisée par les présents Statuts à chaque titulaire de Parts Sociales pouvant y prétendre à la date prévue de l'assemblée concernée, et à toute personne devenant propriétaire d'une ou plusieurs Parts Sociales en raison de sa qualité de représentant personnel ou d'administrateur judiciaire en cas de procédure collective d'un Associé qui, s'il n'était pas décédé ou n'avait pas fait l'objet d'une procédure collective, aurait pu prétendre à être convoqué à l'assemblée concernée. Aucune autre personne ne peut recevoir de convocation aux assemblées générales de la Société.

43. Liquidation.

43.1 La liquidation de la Société peut uniquement être décidée par Résolution Spéciale de ses Associés.

43.2 En cas de liquidation, le liquidateur prélève sur les actifs de la Société les sommes nécessaires à la satisfaction des créances de la Société, de la manière et selon l'ordre de priorité fixés par la loi (y compris par le Droit Applicable). Ensuite, sous réserve des droits attachés aux Parts Sociales, dans une liquidation:

(a) lorsque les actifs distribuables entre les Associés ne suffisent pas à rembourser la totalité du capital social émis de la Société, ceux-ci sont distribués de manière à ce que, dans toute la mesure du possible, les pertes soient supportées par les Associés proportionnellement à la valeur nominale des Parts Sociales qu'ils détiennent; ou

(b) lorsque les actifs distribuables entre les Associés sont supérieurs au capital social émis de la Société au début de la procédure de liquidation, le surplus est distribué entre les Associés de la manière suivante: (i) aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un montant égal à la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A, et (ii) le solde aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, au prorata de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues par ceux-ci au début de la procédure de liquidation, étant précisé, dans chaque cas, que les sommes dues à la Société sont déduites des sommes devant être versées au titre desdites Parts Sociales.

43.3 En cas de liquidation de la Société, le liquidateur peut, sous réserve des droits attachés aux Parts Sociales et moyennant l'adoption d'une Résolution Spéciale et toute autre autorisation requise par le Droit Applicable, répartir entre les Associés tout ou partie des actifs en nature de la Société (que lesdits actifs soient des biens de même nature ou non) et peut, à cette fin, valoriser les actifs de la Société et déterminer leur mode de répartition entre les Associés ou les différentes catégories d'Associés. Le liquidateur peut, de la même manière, transférer tout ou partie des actifs concernés à des fiduciaires en vue de leur placement dans des fiducies au bénéfice des Associés, selon les conditions fixées par le liquidateur, de la même manière, mais de sorte qu'aucun Associé ne soit tenu d'accepter un actif grevé d'un engagement.

44. Garantie et assurance.

44.1 Dans toute la mesure autorisée par le droit applicable (y compris et sans limitation par le Droit Applicable), chaque Gérant et mandataire social de la Société (qui, afin d'éviter tout doute, n'est pas commissaire aux comptes de la Société), ainsi que les anciens Gérants et mandataires sociaux de la Société (chacun, une «Personne Indemnisée»), seront indemnisés par la Société sur les actifs de la Société, contre tout engagement, action, procédure, réclamation, demande, coûts, dommages et intérêts et dépenses, frais d'avocat compris, découlant de tout acte ou de toute omission de leur part dans le cadre de leurs fonctions, sauf (le cas échéant) en cas de fraude ou de manquement délibéré de leur part. Une personne ne saurait être tenue responsable envers la Société de toute perte ou dommage subi par la Société suite à un acte (direct ou indirect) accompli hors de l'exercice de ses fonctions, sauf si une telle perte ou un tel dommage résulte d'un acte frauduleux ou d'un manquement délibéré de sa part. Une Personne Indemnisée ne peut être réputée avoir commis un acte frauduleux ou un manquement délibéré au regard du présent Article qu'en cas de décision en ce sens prononcée par un tribunal compétent.

44.2 La Société avance les frais d'avocat et autres coûts et dépenses raisonnables engagés par une Personne Indemnisée dans le cadre de la défense de tout(e) action, procès, procédure ou enquête l'impliquant, au titre duquel ou de laquelle la Personne Indemnisée demande à être indemnisée, ou pourrait le faire. Dans le cadre de l'avance des frais prévue par le présent Article, la Personne Indemnisée est tenue de signer un engagement de rembourser les sommes ainsi avancées à la Société s'il apparaît, dans le jugement définitif ou dans toute autre décision finale, que cette Personne Indemnisée ne pouvait prétendre à une indemnisation au titre du présent Article 44. S'il est déterminé, par jugement définitif ou par toute autre décision définitive, que cette Personne Indemnisée ne pouvait pas prétendre à une indemnisation au titre de l'action, des frais et des coûts en question, la partie concernée n'est pas indemnisée et les avances versées sont restituées à la Société (sans intérêt) par la Personne Indemnisée.

44.3 Les Gérants peuvent souscrire et maintenir, pour le compte de la Société, une assurance couvrant tout Gérant ou tout autre dirigeant de la Société, en cas de mise en jeu de leur responsabilité, en vertu de tout principe de droit, pour négligence, défaut, manquement à une obligation ou abus de confiance relativement à la Société.

45. Exercice. Sauf décision contraire des Associés, l'exercice social est clôturé le 31 décembre de chaque année et, l'année suivant la constitution de la Société, débute le 1^{er} janvier de chaque année.

46. Transfert de la Société avec poursuite de son activité (Transfer by way of continuation). Lorsque la Société est exonérée (exempted) au sens de la Loi sur les Sociétés, elle peut, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés et moyennant l'accord unanime des Associés réunis en assemblée générale ou agissant par voie de résolution écrite unanime, se faire immatriculer dans un autre pays que les Îles Caïmans en qualité de personne morale tout en poursuivant son activité et être desimmatriculée aux Îles Caïmans.

47. Fusions et consolidations. Par voie de Résolution Spéciale et conformément au Droit Applicable, la Société peut opérer une Fusion ou une Consolidation avec une ou plusieurs Sociétés Constituentes selon les termes fixés par les Gérants."

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme que le capital social émis et libéré de la Société s'élève à vingt mille Dollars US et vingt-et-un dixièmes de centime de Dollar US (20.000,021 USD) divisé en vingt (20) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de Dollar US (0,001 USD) chacune et vingt millions et une (20.000.001) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de Dollar US (0,001 USD) chacune.

L'Associé Unique déclare que le patrimoine de la Société, sans limitation, demeure la propriété de la Société dans son intégralité, qui continue de détenir tous ses actifs et continue d'être lié par tout son passif et ses engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale au montant total de la valeur nominale de vingt mille Dollars US et vingt-et-un dixièmes de centime de Dollar US (20.000,021 USD) de toutes les vingt millions et vingt-et-unes (20.000.021) parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale d'un dixième de centime de Dollar US (0,001 USD) chacune, qui constitue la totalité du capital social émis et entièrement libéré de la Société.

L'Associé Unique déclare qu'il détient toutes les vingt millions et vingt-et-unes (20.000.021) parts sociales de la Société émises tel qu'il est certifié dans le registre des membres de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, dans la mesure du nécessaire pour les fins des lois luxembourgeoises, les gérants suivants:

- Mr. Paul Gerald Brogan, né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Cédric Bradfer, né le 2 Août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille cinq cents euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation GAC/2015/8993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015177257/1746.

(150197770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Kasai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.495.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 22 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015156815/11.

(150172290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

King's Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156818/9.

(150172141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Lafor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015156858/10.

(150172651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Moulins Gantenbein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange,

R.C.S. Luxembourg B 3.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Moulins Gantenbein

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015156887/11.

(150172797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MACAPRI.CE S.A.

Référence de publication: 2015156888/10.

(150173019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Maharaja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 8, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 111.855.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015156890/14.

(150172491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Maharani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 142.784.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015156891/14.

(150172492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Manestan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.260.

Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156893/9.

(150172758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156894/9.

(150172169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156897/10.

(150172968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

New Chaplin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 157.087.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 22 septembre 2015.
NEW CHAPLIN S.A.R.L.
L-4381 EHLERANGE

Référence de publication: 2015156917/12.

(150172243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

—
Extrait des résolutions du 20 Janvier 2015

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs en date du 20 Janvier 2015, que l'administrateur mentionné ci-dessous a démissionné:

- Mr Eduardo Federico Vidal Regard ayant pour adresse professionnelle 21-2 Avenida de Europa, E-28108 Alcobendas Madrid, Espagne la démission prenant effet le 1^{er} Décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

Pour Memora S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2015156898/17.

(150172953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Sar Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 193.299.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SAR EUROPE tenue en date du 15 septembre 2015 a décidé de:

- révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Emmanuel DANI avec effet immédiat;

- nommer Madame Cindy MANSUY, né le 28 février 1979 à Algrange (France), domiciliée professionnellement au 44, Rue de la Vallée - L-2661 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

IMS EXPERT EUROPE SA

Référence de publication: 2015157042/17.

(150172865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Menuiserie Kraemer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, Fraeschegaass.

R.C.S. Luxembourg B 94.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156899/9.

(150172582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MF Venice S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015156900/11.

(150172986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156902/9.

(150172225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Montagu & Park Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156905/9.

(150172504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Feeder SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.486.

Les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Pour THREADNEEDLE PROPERTY UNIT TRUST LUXEMBOURG FEEDER SA SICAV-SIF

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015157089/16.

(150172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

SCP WRN Acquisition Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015157044/13.

(150172762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.
Référence de publication: 2015157038/10.
(150172879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.
Référence de publication: 2015157037/10.
(150172876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.805.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.
Référence de publication: 2015157039/10.
(150172877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.
Référence de publication: 2015157040/10.
(150172878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire
Référence de publication: 2015157031/12.
(150172945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.
